

Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-04-22-1 | Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 février 2021
Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation : 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés :

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210422-lmc121503-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 février, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard.

Etaient excusés :

Madame Najia Atif, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Christine Leroy

Monsieur le Maire ouvre la séance

Il procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Christine Leroy, ce que le Conseil municipal accepte.

Monsieur le maire : Pour commencer ce Conseil municipal, je voudrais faire un temps de communication concernant les informations relatives au coronavirus et à son développement au niveau de la Seine-Maritime et de la Normandie. Le taux d'incidence régional est reparti à la hausse sur la semaine écoulée avec 150 cas contre 132 le 16 février.

La tension hospitalière reste importante en Normandie avec 131 personnes en réanimation contre 128 en février. Le taux d'incidence de la Seine-Maritime est plus important que celui de la Normandie avec 175 cas contre 159. Sur la Métropole, il est encore supérieur avec 181 cas pour 100 000 habitants. Ces chiffres appellent à la prudence et au respect des gestes barrière et de protection qui restent de rigueur. A part la mise en veille d'une vingtaine de départements plus fortement sous tension par rapport à l'épidémie, il n'y a pas de nouvelles annonces de notre premier ministre. Je vous propose maintenant de cibler nos propos concernant la situation locale sur des thématiques même si tout un chacun est libre de dire ce qu'il a envie. Mais il y a un point d'actualité extrêmement important qui touche notre ville, c'est le dossier du contournement Est de Rouen qui a subi des rebondissements ces derniers temps car les élus métropolitains ont été appelé par le Préfet à redonner la position métropolitaine et ils ont adopté à plus de 65 % une position de refus du financement du contournement Est par la Métropole. C'était une mesure envisagée à 66 millions d'euros après le désistement en 2016 de la CASE (communauté d'agglomération Seine Eure) et le département de l'Eure, qui devaient financer à hauteur de 49 millions d'euros La Région et le Département étaient appelés aussi par le préfet à conforter leur position et vous devez savoir que la Métropole ne finançant plus, la Région et le Département ont décidé de se répartir les 66 millions de façon supplémentaire. Le financement passe ainsi pour la Région de 157 à 205 millions d'euros (cela représente 84 % de la participation des collectivités locales) et pour le Département de 22 millions à 40 millions. L'Etat finançant à hauteur de 245 millions d'euros.

Chacun pourra pointer la gabegie que représente un tel projet et de quel droit démocratique sans concertation des populations, la Région et le Département se permettent-elles, en tant que collectivités, de prendre cette décision de rallonge à un moment où d'autres projets en investissement auraient besoin de telles allonges et comment financer cela sans recettes supplémentaires, sinon en ramenant à la baisse certains financements.

Sur proposition des différents groupes (communistes, socialistes, écologiste, insoumis rejoint par le NPA), je propose, un vœu du Conseil municipal refusant le contournement Est.

Je vous propose également un autre vœu, rédigé récemment et que je n'ai donc pas pu vous communiquer de façon très anticipée, au regard de la situation économique de la population et de la fragilité des familles, de la précarité énergétique et économique vécue par les gens qui paient des factures d'énergie de plus en plus élevées, sur le fait

d'abandonner le projet Hercule qui consiste au démantèlement d'EDF et recréer un pôle public de l'énergie.

J'ouvre maintenant droit au tour d'horizon, aux propos des différents groupes.

Monsieur Moba M'Builu : La majorité municipale à laquelle nous appartenons en tant qu'élus socialistes avec le groupe « Communistes et citoyens », « Europe Ecologie les verts » et « Rouvray Debout » prend aujourd'hui une initiative en portant ce vœu appelant à abandonner le projet autoroutier à péage de Contournement Est de Rouen. Cette démarche traduit une exigence démocratique. La gauche et les écologistes à Saint-Etienne-du-Rouvray, mais aussi au-delà dans notre métropole, exigent d'être entendus par l'Etat.

Nous y voyons aussi, parce que notre position n'est pas nouvelle et que nous la réaffirmons ce soir, la volonté de porter un message contre celles et ceux qui soutiennent ce projet d'un autre temps : non il n'est pas acceptable d'aggraver les inégalités sociales et environnementales, il ne l'est pas non plus que des présidents d'exécutifs locaux – de la Région ou du Département – défendent et pratiquent l'austérité budgétaire et « en même temps » se disent prêts à sortir le carnet de chèque pour pallier le refus de la Métropole de Rouen Normandie de financer ce projet. Nous disons oui face aux problèmes actuels, il est possible de faire autrement. En effet, il y a urgence : cela fait 50 ans que la question d'un contournement fait débat.

Madame Tessier : Vous dites avoir envoyé le vœu concernant l'abandon du projet de Contournement Est à l'ensemble des groupes et nous ne l'avons malheureusement pas reçu. Même si nous sommes dans l'opposition, nous avons beaucoup de projets en commun pour lesquels nous votons à vos côtés. Celui-ci fait partie en l'occurrence de ceux que nous défendons depuis le début. Il est dommage de sélectionner les projets que vous souhaitez nous faire parvenir puisque celui-ci concerne l'ensemble de la population de la ville et dans un souci démocratique, comme vous l'appelez de la part de la Métropole, le Département et la Région, de faire la même chose au sein du Conseil municipal, c'est à dire nous consulter et nous envoyer les éléments avant de les faire voter.

Monsieur Quérueu : « Le prix, humain, sanitaire, social et écologique à payer à la pandémie augmente chaque jour sans que l'on en voit la fin.

Augmentation des inégalités, misère affective, sociale et sanitaire des jeunes et des moins jeunes... le « quoi qu'il en coûte » à trouver ses limites. Les collectivités territoriales et les associations font face au prix d'une baisse importante des recettes – 500 000 € pour Saint-Etienne-du-Rouvray – non compensées par l'État. Nous tenons à remercier les agents de la ville qui malgré la maladie, le télétravail, l'exposition aux risques assurent la pérennité du service public communal.

Dérèglement climatique, biodiversité menacée... dans ce sombre tableau écologique la promesse de campagne, tenue par le président de la métropole, de refuser de financer cette nouvelle autoroute – faussement appelée «contournement » - est une très bonne nouvelle. Qu'au mépris du respect du vote des citoyen.nes de la métropole, la Région et le Département osent alignés les millions qu'ils n'ont pas, parait-il, pour remplir leurs missions afin de tenir à bout de bras ce projet écocide est scandaleux. Nous voterons ce

soir le vœu du conseil pour exiger de l'État qu'il applique ce qu'il a annoncé « nous ne passerons pas en force contre la volonté des communes concernées ».

Le projet Hercule est lui une très mauvaise nouvelle qui démontre que malgré l'évidence de l'urgence écologique le gouvernement persiste à casser ce qui n'est déjà plus un service public, l'énergie. Comment donner aux actionnaires la maîtrise d'un secteur aussi essentiel et décisif d'un point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique que celui-ci ? Aux cotés des organisations syndicales, des associations de défense et de développement des services publics, des partis qui se battent contre ce projet nous voterons également le deuxième vœu du conseil.

Monsieur le Maire, cher.es collègues, cher.es ami.e.s, face au débat Macron – Le Pen déjà mis en musique par les médias, face au scandaleux procès fait à l'université et à la Recherche par Madame Vidal, aux politiques liberticides et dévastatrices d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, face aux crises multiples, n'est-il pas temps de construire ensemble une alternative politique, sociale, écologique et démocratique qui redonne à nos concitoyen.nes l'envie et la passion de la « res publica », de la chose publique ?

Nous affirmons ici et maintenant notre disponibilité et notre détermination à y participer. « Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes peuvent changer le monde. En fait, c'est toujours ainsi que le monde a changé » (Margaret Mead) ».

Monsieur Fontaine : Avant tout, Le groupe Europe Ecologie Les Verts votera les deux vœux.

En écologie, comme partout en Normandie, on aime dire qu'il y a les diseux et les faiseurs. Certains diront que les courageux, ce sont les décideurs économiques exemplaires pour les entreprises et l'emploi. Et c'est vrai que c'est important, c'est même essentiel. Nous devons travailler sans relâche pour créer de la richesse. Mais laquelle ? « La richesse amassée est un fumier puant. La richesse répandue est un engrais fertile » dit le proverbe anglais. Ils sont les diseux, ces faux porte-parole du monde économique. Ils disent l'écologie quand il faudrait qu'ils la fassent. Ils disent le social quand il faudra se battre pour. Ils disent la solidarité quand ils ont toujours du mal à sortir un euro de leur poche. Nous sommes le camp des faiseurs, par l'action, par l'engagement, par la conviction. Oui à l'entreprise, oui à l'emploi, oui au développement économique, oui aux emplois verts, une multitude d'emplois verts attendent d'être créés, mais pour cela il faut radicalement changer de braquet. Car aujourd'hui, nous nous trompons de logiciel, soit parce qu'on est opposé à l'environnement, soit parce qu'on ne change pas suffisamment nous-mêmes. Les avancées sociales du 20^{ème} siècle sont passées du mode révolution au mode évidence en quelques décennies. Et elles sont pourtant encore attaquées. Les avancées environnementales d'aujourd'hui sont les évidences de demain, la jeunesse nous le crie déjà.

Durant des années, avec beaucoup de camarades, j'ai cité Jaurès : « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Cette phrase est si belle. Pas un congrès de la gauche ne peut se tenir sans la prononcer. Pas un grand discours national ou européen n'a de sens sans parler ainsi, même à droite on aime jouer avec le langage du progrès. Cette phrase résonne toujours dans nos prises de position et dans nos engagements écologistes et solidaires, mais elle prend un sens nouveau. Le sens de l'urgence et du désastre, le sens de l'effondrement. Quel noir propos me direz-vous pour commencer un conseil municipal plein de bonnes nouvelles et de batailles pour les Stéphanaïses et les

Stéphanois ? Avec mes ami.e.s écologistes et citoyens, comme vous toutes et tous, nous faisons partie des progressistes, des optimistes, des combatifs. Mais il existe des moments où on se rend compte que tout va se jouer à peu de choses. L'idéal doit arriver vite, beaucoup plus vite que prévu.

Ce soir, nous sommes terriblement en colère. Une démocratie est bafouée. Un argent public est gaspillé. Une parole est déshonorée. Un territoire est sur le point d'être sacrifié. La force du lobby à tout prix est sur le point de l'emporter.

Les deux présidents de droite, du département de Seine-Maritime et de la région, Messieurs Bellenger et Morin, ont décidé, en 24 heures, de dépenser 66 millions d'euros supplémentaires pour abonder le budget du contournement de Rouen, l'autoroute à péage, suite au vote défavorable de la Métropole d'apporter un financement à ce projet de l'ère pétrolière. C'est plus que le budget annuel de notre commune. En 24 heures. 66 millions. Soit la planche à billets tourne, soit l'endettement augmente, soit d'autres investissements sont sacrifiés. L'argent public ce sont des prélèvements sur les contribuables, les entreprises et les ménages, ça ne tombe pas du ciel. Ça vient de la production et du travail de chacun. Ça ne se dépense donc pas n'importe comment. La participation de la Région va donc atteindre 205 millions d'euros. Cet investissement est si essentiel, qu'à aucun moment un grand plan pour les lycées par exemple n'a été décrété, également compétence de la région. Le Corbusier aurait grand besoin de ces fonds régionaux abondants et nous allons écrire pour demander bien sur d'ajouter à la cagnotte du contournement, celle de l'éducation, de la formation et de bien d'autres sujets régionaux.

205 millions d'euros pour financer une autoroute à péage qui sera entre 6 et 10 euros. L'exemple de l'autoroute de Barentin que presque personne n'emprunte tellement elle coute cher va donc se répéter. On apprend de ses erreurs, sauf en Normandie, en tout cas au conseil régional. 205 millions d'euros pour du béton et du goudron. 205 millions d'euros pour des camions et des bulldozers. 205 millions d'euros alors que c'est exactement le prix du projet tram train, matériel roulant compris, qui pourrait relier Barentin à Elbeuf en passant par Sotteville, St Etienne et Oissel. Un projet d'envergure régionale tant les déplacements sont intenses entre nos aires urbaines, mais toujours dépendant de la gare de Rouen qui attend elle aussi les lourds investissements de l'Etat et des collectivités.

Et le Département apporte aussi 18 millions d'euros supplémentaires, allant donc à 40 millions d'euros de participation. Quand l'Eure se désengage, où la forêt de Bord et la vallée de la Seine et de l'Eure allaient être défigurées par l'autoroute à péage, la Seine-Maritime apporte des financements et en trouve de nouveaux. On peut en remettre une louche sur les collèges qui bien évidemment n'ont pas du tout besoin de massifs investissements ou les grandes politiques de la solidarité alors même que nous faisons face tous ensemble à une crise terrible dont les effets sociaux n'en sont qu'aux prémices. Autant de millions pleuvent pour que nous respirions 15% de pollution supplémentaire au rond-point des vaches. Merci ! Car si seulement ça permettait de réduire la pollution, le transport en camion, le temps réel de route et de déplacement... mais hélas il n'en n'est rien. La métropole c'est 1 million de véhicules par jour, dont 40 000 en transit seulement. Nous sommes nos propres bouchons. Et nous sommes notre propre pollution. Les solutions sont donc à trouver ici et non pas sur les plateaux Est en accusant les autres, les anglais, les danois, les chtis, les picards, les bretons de passer par chez nous. Ces solutions ? Relions les deux terminus du Métro, à Grand Quevilly et au Technopole,

rendons vraiment gratuits les transports en commun, créons de nouvelles lignes plus petites qui irriguent encore plus le territoire, diminuons la taille des bus aux heures creuses et augmentons leur nombre et leur passage aux heures pleines, investissons massivement dans les pistes cyclables en aidant les habitants à s'équiper, des centaines de propositions sont sur la table. La Métropole planche sérieusement sur plusieurs d'entre elles. Grâce aux scores écologistes, aux batailles menées par eux et par tant d'associations depuis des années, et grâce aussi à une prise de conscience de nombreux décideurs publics, comme le Président de la Métropole il faut le souligner, qui a le courage de tenir parole, nous pouvons aujourd'hui tourner une page lourde du 20^{ème} siècle qui a vu s'effondrer la biodiversité en 5 centièmes de secondes si la vie sur terre représentait 24 heures. 5 centièmes de seconde pour une ère industrielle qui permis tant d'avancées bien sur, ne remettons pas en cause notre propre histoire, mais sachons la regarder avec humilité, cette ère a détruit la nature et l'a réduite à un état d'esclavage dépendant quasi intégralement de notre bon vouloir. Les films de Yann Arthus Bertrand, les études si nombreuses qui qualifient clairement notre vie quotidienne comme nuisible pour notre propre habitat collectif, c'est-à-dire la planète, tout montre aujourd'hui qu'il faut radicalement changer.

Vous connaissez cette allégorie de la grenouille dans l'eau bouillante. Sourions, mais c'est sérieux. Les scientifiques adorent rire mais là ils commencent vraiment à pleurer. Si vous la mettez dans de l'eau froide et que vous augmentez la température petit à petit, elle va mourir brûlée. Si vous la plongez dans une eau bouillante elle en sortira aussitôt. Nous sommes cette grenouille. Nous sommes dans une eau qui se réchauffe dangereusement, et pourtant nous continuons presque comme avant, en plantant 3 arbres, en changeant 3 voitures, en isolant 3 maisons. C'est l'avenir de la planète qui est en jeu, et aussi l'avenir d'un modèle solidaire et humain. Sans écologie, point de solidarité, de partage, de bien-être. Sans écologie, point de nature, de santé, d'équilibre. Et aujourd'hui, face à ce défi historique, des présidents de collectivités arrivent encore à foncer droit dans le mur. Nous ne laisserons pas faire. Comme nous avons sauvé ensemble la forêt du Rouvray, nous devons sauver les 500 hectares de terres agricoles, forestières, naturelles qui sont aujourd'hui en danger. Le Préfet doit refuser, tel qu'il l'a dit, qu'un tel projet se fasse contre l'avis des territoires. Ce demi-milliard d'euros de l'Etat et des collectivités locales peut aller et doit aller à de grands projets de transports, le ferroviaire qui rouille toujours à Sotteville, le fluvial, les transports en commun. Nous allons déjà avoir des milliers de camions en plus dans la forêt du Rouvray à cause de l'entrepôt du géant du net qui s'installe à Petit Couronne et dont un point d'accueil va même s'installer sur notre commune... sans commentaire, bonjour le modèle de société. Nous ne voulons pas défigurer plus que cela le territoire mais pire encore le projet de notre territoire. Il y aura des élections bientôt, les 13 et 20 juin. Il s'agira de voter pour les représentants à la Région et au Département. Il est hors de question que la droite l'emporte encore. Il est urgent que les progressistes avancent ensemble, unis, motivés, déterminés. Face à l'extrémisme et au libéralisme, qui se nourrissent l'un de l'autre, qui caracolent en tête des sondages, un autre modèle y était opposé, de gauche, mais n'a pas suffisamment agi et suffisamment changé la donne. Il faut un nouveau modèle et nous l'avons aujourd'hui. Les convaincus de la première heure d'une écologie solidaire ont été rejoints par beaucoup, par moi, par nous. Notre responsabilité est historique au regard du défi climatique. De nombreux territoires normands et sino-marins seront sous l'eau dans quelques décennies. Ce n'est pas une série Netflix, ce sera juste la vie des nouvelles

générations. Notre responsabilité est aussi historique pour la démocratie car si nous ne faisons rien, si nous nous opposons entre nous, si nous ne réagissons pas dans les toutes prochaines semaines, si un modèle cohérent et fraternel n'est pas développé d'urgence, l'extrême droite sera au pouvoir dans 15 mois en France. Nous pouvons empêcher la fin du monde tout en faisant en sorte que les fins de mois soient aussi moins difficiles. Nous pouvons aussi empêcher la fin d'un modèle démocratique et préserver la vie de nos concitoyens autant que la belle image que nous nous faisons encore de notre pays. Faites passer le message chacune et chacun dans vos partis comme nous dans le nôtre. Nous sommes plusieurs autour de cette table, de plusieurs couleurs politiques, à travailler en ce sens. Mais nous ne sommes vraiment pas encore assez nombreux. C'est un appel, un appel au rassemblement, un appel à la mobilisation, un sujet comme le contournement montre que les différences immenses ne se sont pas effacées avec les années. Ce qui nous rassemble est définitivement plus fort que ce qui nous divise. Alors prenons maintenant quelques années d'avance pour le reste, sinon nous allons en perdre et ce sera intensément douloureux.

Monsieur Wulfranc : Monsieur Le Cousin a souhaité que je dise quelques mots pour le groupe. Sur le contournement Est, la bataille argumentaire s'est déployée depuis bien des années. Pour ce qui nous concerne au Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, nombreux sont encore ceux qui se souviennent comment la municipalité s'est engagée sur sa base argumentaire et a déployé toute son énergie pour montrer comment ce projet n'allait pas dans le bon sens et impactait nos populations de la rive sud et notamment les populations osseliennes et stéphanaïses et plus avant de la bataille conduite avec les communes du plateau Est pour montrer comment dès l'origine un rassemblement sur ces questions pouvait se déployer. Il a été négligé par bon nombre de décideurs politiques et il a fallu que beaucoup se reconnaissent peu à peu dans ces argumentaires pour que nous parvenions ensemble, sur une des unités de base majeure de la vie démocratique qu'est la Métropole de Rouen, à nous rassembler pour dire combien nous étions maintenant majoritaires à nous opposer à ce projet. Non seulement nous y opposer mais également à envisager ensemble des alternatives pour traiter les questions de mobilités et de déplacements dans notre agglomération sur lesquelles l'exécutif métropolitain a développé des hypothèses de travail qui méritent d'être explorées et où par ailleurs, nous savons qu'il existe un certain nombre de propositions alternatives majeures en matière de transport urbains qui pourraient socialement être intéressantes et écologiquement produire des effets positifs. Nous constatons que la Région et le Département et leur exécutif de droite volent au secours d'intérêts particuliers qui se reconnaîtront dans les prises de position de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen et qui, dans la circonstance, sont prêts à ouvrir le porte monnaie pour aller sauvegarder ce projet. Je pense que nous sommes à un moment clé sur ce dossier. La ministre de l'écologie à laquelle je me suis ouvert, il y a une semaine, est embarrassée selon ses propres mots. Le vote de la Métropole a joué tout son rôle dans la décision démocratique qui devrait suivre, c'est-à-dire une annulation de ce projet et ce à un moment où le gouvernement est en difficulté. Il va mettre en débat sa loi sur le climat et résilience qui, quelque soit l'appréciation qu'on peut porter sur le contenu de cette loi, heurte de plein fouet, par ses objectifs, la réalisation même d'un tel projet. Quand on parle d'artificialisation des sols et que la loi contient l'objectif de moins 50 % d'artificialisation des sols. Quand on parle de transport collectif et que nous voyons que

ce projet ferait définitivement la part belle au transport routier et quand on parle aussi des incidences sanitaires de la dégradation du climat et que nous voyons ici comment les populations, déjà éprouvées dans leur bilan de santé, seraient exposées au méfait des pollutions. Cette loi climat, à elle seule, devrait marquer la fin définitive d'un tel projet. Les élus communistes pensent qu'il est utile de produire ce vœu. Nous devons sans aucun doute poursuivre notre action sur le terrain car ce projet pourrait être d'autant plus compromis que les échéances électorales sont à quelques mois devant nous, que non seulement au niveau départemental mais aussi au niveau régional, les capacités de rassemblement pour mettre en pièces les politiques antisociales et les politiques où l'aménagement du territoire équivaut à une véritable destruction de notre environnement. Nous avons ici et là entendu les appels des uns et des autres pour converger. C'est à l'ordre du jour dans nos différentes formations politiques. Reste qu'il faudra aller bien au-delà car d'autres projets majeurs sont à l'ordre du jour gouvernemental comme le projet Hercule car il est bien loin d'être éloigné de la problématique climatique. La privatisation de l'outil industriel majeur que constitue EDF et en particulier de son secteur d'énergies renouvelables montre plus avant encore comment ce gouvernement qui prétend être le parangon, un tiers de développement durable et d'écologie, fait le choix de la privatisation et qui dit privatisation, dit gaspillage pour les hommes et les ressources. Le groupe communiste votera bien évidemment ces vœux en faisant également le vœu d'aller vers une plateforme commune pour le Département et la Région afin que ces deux exécutifs puissent prendre résolument une posture politique à gauche dont nos populations ont tant besoin en cette période trouble où l'appel à la protection et l'épanouissement des populations se pose plus que jamais. Merci, Monsieur le maire, d'avoir mis ces deux vœux à notre ordre du jour.

Madame Alia Cheik : Au delà des vœux, que nous soutenons, notre groupe souhaite dire un mot plus largement sur la situation politique dans laquelle nous sommes. Cela fait près d'un an que nous traversons une crise sanitaire avec des séquelles durables. En tant qu'élu.es locaux, nous avons la responsabilité de porter des revendications d'urgence propres à endiguer les séquelles de cette crise. D'abord celles de nos concitoyennes et concitoyens qui se mobilisent pour alerter et émettre des propositions, qu'il s'agisse du monde de l'enseignement qui dénonce le dernier allègement en date du protocole sanitaire (trois protocoles sanitaires dans les écoles différentes en 15 jours) et les refus officiels de tester les enfants. Par ailleurs, le collectif « Ecoles et familles oubliées » réclament des mesures d'urgence (une nouvelle politique de tests-traçage-isolément, des masques chirurgicaux pour les élèves et les personnels et des détecteurs de CO2 et purificateurs d'aire par exemple) ; mais aussi une concertation pour sécuriser les établissements scolaires. Laisser courir un niveau élevé de contamination favorise le maintien d'une surmortalité. Comme pour les services publics en général, c'est de moyens supplémentaires dont besoin l'école. Il faut que cesse la tendance actuellement à l'œuvre de précarisation des personnels. Le nombre de postes d'enseignant titulaire diminue et s'agissant des écoles, aucun moyen supplémentaire n'est accordé pour les communes qui en ont la charge tandis que les agents communaux sont débordés par des protocoles sans cesse renouvelés qui demandent un effort de travail considérable. Il en va de même sans les collèges de notre ville. A ce jour, le département de Seine-Maritime, dirigé par la majorité de droite, n'est

toujours pas revenu sur sa décision de diminuer le nombre de fonctionnaires. Nous le disons avec force, il est inacceptable que ces responsables politiques fassent des économies sur le dos de l'éducation de nos enfants et de la sécurité sanitaire d'une manière générale. Il en va de même pour le service public hospitalier, dont le personnel exsangue risque sa santé et se retrouve toujours surmené.

S'agissant de la jeunesse, durement touchée par les séquelles économique et sociale de ces crises, la majorité présidentielle refusait la semaine dernière d'accorder un minimum jeunesse, tel que le proposaient les parlementaires socialistes, pour permettre aux jeunes de vivre dignement. Il est encore plus insupportable dans cette période qu'il faille attendre 25 ans pour avoir des droits sociaux.

Sourd aux revendications, le gouvernement est aussi aveugle face aux conséquences de nombreux de ses choix politiques. Les allocations versées par la Caf sont déterminées depuis le mois dernier par un nouveau calcul qui exclut tout un tas de personnes qui jusqu'alors pouvaient en bénéficier. De plus, alors que le premier volet de la réforme de l'assurance chômage mis en œuvre en 2019 a eu pour conséquence pour des nombreuses personnes de devoir faire face à une diminution du montant de leur indemnité voire d'une suppression, le deuxième volet est toujours à l'ordre du jour. Nous le disions avant la crise, cette réforme est caractérisée par une forte violence sociale. Il est d'autant plus urgent de la retirer puisque les dégâts annoncés seront considérables. Le pouvoir exécutif doit entendre les témoignages, les revendications des personnes qui subissent au quotidien les séquelles de cette crise. Nous nous opposons à la destruction des acquis sociaux dans une période où, au contraire, il faudrait les renforcer, à l'image de la démarche des élu.es locaux dans les communes, comme la nôtre, dirigées par la gauche et qui sont force de propositions et font remonter leurs besoins.

Monsieur Quérue : Monsieur le maire, au vu de votre personnalité et de votre courage, vous n'avez nulle besoin de défenseur mais je ne peux rester de marbre par rapport au propos tenus par Mme Tessier en ce début de Conseil municipal se permettant de vous faire des leçons de démocratie. Nous sommes preneurs de toutes les leçons mais avant de donner des leçons aux autres, il faut regarder ses actes. Lorsqu'on est élu, nous avons des responsabilités et des devoirs et parmi ces devoirs, nous avons le devoir de transparence vis-à-vis de nos citoyens. Lorsque cette vérité est mise à mal et bafouée, nous devons la rétablir et c'est dans cette quête de rétablissement de la vérité que je reviens sur un point qui a été évoqué dans deux conseils : le projet de la médiathèque. Lors du conseil du mois de décembre, j'avais fait un discours dans lequel j'avais indiqué que les élus de l'opposition, les élus de droite étaient réticents voire remettaient en cause ce projet certes ambitieux mais utile. Suite à ce discours, Monsieur Charafi avait répondu et je le cite : « Je voulais répliquer à un élu présent qui nous a incombé de manière injustifiée des propos que nous n'avons jamais dit ni prétendu : Que nous soyons un jour contre la culture. Cette parole doit être revue voire retirée. Jamais nous n'avons été contre la médiathèque, au contraire ». Ce sont les propos que Monsieur Charafi a tenu au mois de décembre. Et j'ai devant moi le procès-verbal du Conseil municipal du mois d'octobre où sa collègue Madame Tessier a pris la parole sur le sujet et a indiqué, je la cite : « Lors des élections notre programme mentionnait notre opposition au projet de la médiathèque. C'est encore plus effectif aujourd'hui compte tenu du contexte sanitaire actuel. Nous estimons qu'un projet aussi ambitieux que celui-ci, avec un budget faramineux, n'est pas adapté à la ville et aux besoins des Stéphanois. Compte tenu de la

dématérialisation et l'ère informatique vers laquelle nous nous tournons, nous n'estimons pas adéquate la construction d'une médiathèque aussi importante » Alors avant de faire des leçons, il faut déjà regarder ses actes et juger ses paroles. Vous faites des leçons de démocratie et vous n'êtes pas capable de vous mettre d'accord sur un sujet aussi important puisque vos discours sont discordants. Cela appelle de votre part un peu de nuances et de modestie.

Madame Tessier : Dans ce que vous avez cité, mes propres paroles, l'opposition est bien faite sur le contenu du projet et pas sur la médiathèque en elle-même donc par rapport au budget et à la situation géographique de ce projet. Jamais nous n'avons été contre la culture, contre le projet de médiathèque au sein de notre ville. Juste que le projet actuel n'est pas en accord avec ce que nous souhaitons pour notre ville tel qu'il est présenté. Le budget est trop important compte tenu de la situation financière actuelle de la ville et des Stéphanois. C'est pour cela que nous nous opposons à ce projet tel qu'il est sur le papier. Nous ne sommes pas contre la médiathèque.

Monsieur Quéruel : Pourtant c'est écrit dans le procès-verbal. Les Stéphanois(e)s, qui nous regardent, peuvent le consulter, c'est sur le site de la ville. La première phrase que vous dites, c'est que vous êtes opposés au projet de la médiathèque. De plus, vous dites que j'ai dit que vous étiez opposée à la culture. Vous me prêtez des paroles et des actions et en tirez les conséquences. N'ayant nullement tenu ces paroles et commis les actions que vous me reprochez ce soir, vous comprendrez que je ne tiens pas compte des conséquences que vous pouvez en tirer mais ne venez pas nous faire des leçons.

Monsieur Charafi : Je ne réponds pas à ce genre de rhétorique dépassée. Nous ne sommes pas dans ce débat-là. Nous avons suffisamment de hauteur et de conscience à la fois politique et de responsabilité pour ne pas être dans la petitesse ainsi présentée devant nous. Néanmoins, je ne vais pas revenir ni reformuler les propos de ma collègue concernant la mise en boucle de ce vœu quoique je regrette de ne pas y être associé. Les conséquences de la crise du coronavirus pourraient se prolonger et la crise économique qui se profile pourrait même être encore plus dévastatrice que le virus lui-même. Un peu partout dans le monde, pour faire face aux évolutions de l'épidémie et à la crise sanitaire, on voit se multiplier les mesures drastiques de contrôle : Première vague, premier confinement ... Deuxième vague, deuxième confinement. Nouveau variant, nouveau vaccin, nouvelle forme de confinement, ... Toutefois, les mesures mises en place pour lutter contre le coronavirus ont durablement fragilisé les systèmes économiques dans de nombreux pays. La crise économique qui s'annonce pourrait toucher des millions de personnes et avoir, elle aussi, de graves conséquences sanitaires. Certaines analyses laissent même penser que les conséquences directes et indirectes liées à cette crise sanitaire pourraient s'avérer plus graves que celles de la maladie Covid 19. En effet, il faut bien comprendre que lorsqu'on parle de crise économique, il s'agit en réalité d'une crise dont les ramifications vont bien au-delà des simples indicateurs économiques et financiers. Après tout, l'économie est au cœur de nos sociétés et lorsque l'économie va mal, ce sont bien souvent l'ensemble des aspects de la vie en société qui se détériorent. Par exemple, lorsqu'une crise économique survient, on voit bien souvent le chômage

augmenter ainsi que la précarité et la pauvreté. Les populations affectées voient alors leurs conditions de vie se dégrader. Il y a bien sûr les conséquences immédiates : le stress, l'angoisse pour l'avenir. Mais on observe aussi une myriade de conséquences sanitaires indirectes : la pauvreté augmente, les risques de malnutrition ou de comportement à risque sur le plan sanitaire (tabagisme, alcoolisme). Les populations pauvres sont bien souvent obligées de reporter des dépenses de santé. Elles sont parfois frappées par le mal logement ou la précarité énergétique.

Depuis longtemps la recherche académique a tenté de qualifier les liens qui existent entre crise économique et conséquences sanitaires. Par exemple des études montraient que la crise 2008 avait eu de nombreuses conséquences sanitaires en Europe : augmentation des suicides, baisse de la santé générale perçue, hausse de la mortalité, baisse de la fertilité... Ces résultats coïncident avec le corpus scientifique sur le sujet qui démontre que le chômage augmente le risque de suicide chez les populations actives ou augmente les risques de surpoids ou d'obésité ou d'autres pathologies.

Dans le contexte actuel, la crise sanitaire liée au coronavirus s'imbrique avec une autre crise sanitaire, peut-être moins évidente, plus latente mais tout aussi réelle, celle liée à la contraction économique qui s'annonce suite aux mesures de confinement.

Si la crise économique de 2020 et celle de 2021 suivent les mêmes logiques que les précédents historiques alors les conséquences sanitaires globales pourraient être importantes.

Potentiellement, ce sont des dizaines de milliers de suicides, des centaines de milliers de décès prématurés dus au cancer ou à d'autres maladies chroniques qui sont à attendre sans parler d'un bilan sanitaire invisible : celui de la lente dégradation de la santé des populations précarisées.

Bien entendu, ce type d'affirmation est impossible à faire de façon claire à ce stade. D'abord parce qu'il est pour l'instant difficile d'évaluer les conséquences directes ou indirectes de la crise de 2020 et de 2021 en cours, elle-même. Une grande partie des impacts sanitaires dépendront donc de l'efficacité des mesures de prise en charge et de gestion de la crise et de la capacité de nos systèmes collectifs à minimiser le risque pour les populations fragiles et aussi d'anticiper les conséquences de cette crise qui s'annonce sous sa nouvelle forme encore plus ravageante et plus grave.

Ensuite, parce que les conséquences sanitaires d'une crise économique sont par nature, très différentes de celles d'une pandémie. Les effets sont plus subtils sur du long terme et leur association avec la crise est plus difficile à faire : il est simple d'affirmer quand on meurt d'une maladie, c'est nettement plus complexe d'affirmer qu'un décès puisse être lié à la dégradation de la situation économique.

On peut en tout cas anticiper certaines tendances et observer la nature très différente de ces deux crises sanitaires. L'épidémie de coronavirus a eu des conséquences dramatiques avec près de centaines de milliers de morts voire des millions de décès dans le monde à l'heure où on parle. Chaque jour, ce sont près de 6 à 15 000 personnes qui continuent de mourir des suites de cette maladie.

La crise sanitaire liée naturellement à ce crash économique et financier touchera sans doute aussi des centaines de milliers de personnes mais le bilan ne se fera certainement pas chaque soir à la télévision. Ce seront les conséquences sanitaires lentes, difficiles à observer, liées à la précarisation et à la fragilisation de certaines populations. On ne pourra pas compter les morts comme on le fait avec la Covid 19 et pourtant il y en aura très certainement.

L'attention que nous avons collectivement, c'est de mettre en œuvre en permanence des mesures protectrices contre le coronavirus qui devra malheureusement perdurer à moyen terme si ce n'est sur le long terme.

Comment allons-nous faire en sorte que le déclin économique, sanitaire et social ne touche pas fortement les populations fragiles ? Quelles mesures de redistribution ou d'accompagnement allons-nous mettre en œuvre ? L'effort de relance permettra t-il aux populations de conserver des niveaux de vie décents à même de leur permettre de préserver correctement leur santé ?

Ce sont toutes ces questions qu'il faudra avoir à l'esprit dans les prochains mois. Car même si cela sera moins visible et moins direct, le plus dur sur le plan sanitaire est peut-être à venir.

Néanmoins le gouvernement s'est montré ces dernières semaines en guerre contre des ennemis inexistantes pour camoufler les échecs de gestion et d'anticipation face à ce virus Covid 19 et ses variants. Un combat qui a même poussé certains ministres et en l'occurrence le ministre de l'intérieur au point de décrire la présidente du rassemblement national comme molle dans ces positions face à un ennemi inventé, imaginaire à savoir l'islam et les musulmans. Aussi un combat malsain contre un pseudo islamogauchisme emprunté à l'extrême droite française qui n'a aucune assise scientifique selon les études et selon les communiqués des universitaires et CNRS.

L'ennemi, c'est la pauvreté, le déclassement social, le suicide, l'injustice sociale.

Enfin, l'ensemble des citoyens, stéphanois et stéphanoises et en général français sont appelés à se mobiliser pour ne pas laisser notre pays sombrer, ni à tomber entre les mains de ceux et celles qui veulent nous faire vivre les ténèbres de l'histoire.

Je terminerais pour la énième fois par une clarification à l'ensemble des membres de ce Conseil municipal. Madame Tessier et moi-même ne sommes pas de droite. Le fait de le répéter est sciemment volontaire pour nous offenser et créer des polémiques inutiles.

Nous sommes ici des citoyens indépendants et si quelqu'un veut nous qualifier d'être de droite, à lui de l'argumenter. Selon notre programme, jadis présenté à nos concitoyens lors des élections municipales, où avons-nous décrit, ne serait qu'une virgule démontrant que notre programme relève de l'idéologie, de l'assise ou du substrat de la droite Ainsi va le monde. Maintenant déformer la vérité ou la réalité ... je préfère me taire. Merci

Monsieur le maire : Il me revient de conclure l'ensemble des échanges qui viennent d'avoir lieu. La démarche qui est la mienne en tant que maire est bien de proposer des textes, des vœux qui constituent des alertes par rapport à des décisions et orientations nationales ou à d'autres niveaux qui ne me semblent pas bonnes pour la population stéphanoise. Je tiens à dire cela parce que je ne voudrais pas qu'on en reste simplement à la description d'enjeux qui nous dépasseraient ou à décrire une situation sans pointer réellement quelle est la cause de cette situation. Par exemple, on ne peut pas dire, l'ennemi, c'est la pauvreté. L'ennemi, c'est le système qui crée la pauvreté. L'ennemi, c'est ce capitalisme qui génère des inégalités sociales. Voilà un exemple et concrètement dans notre population. Nous proposons donc des vœux. C'est le cas pour le vœu sur le contournement Est, c'est le cas par rapport au démantèlement d'EDF. Je voudrais préciser que concernant le refus du contournement Est, ce vœu est venu d'une proposition des présidents de groupe. Je m'en suis emparé en leur disant que nous pourrions travailler cela ensemble en échangeant. Il faut accepter que la majorité propose et ainsi que l'opposition s'oppose et si l'opposition souhaite être associée, elle

peut le faire ce soir en votant favorablement ces vœux. J'ai eu l'occasion en tant que Conseiller régional de m'exprimer à l'échelle de la Région pour pointer les enjeux sanitaires, économiques, sociaux, environnementaux et plus particulièrement les enjeux financiers liés aux compétences régionales. Ce soir, je veux pointer en tant que maire le fait que ce projet autoroutier aura un impact très fort au niveau sanitaire, au niveau des nuisances de toutes sortes sur la population stéphanaise. Rappelons-nous qu'un viaduc haut de 14 m passera à 55 m d'habitations voyant tous les jours défiler entre 15 000 et 20 000 véhicules devant les fenêtres. Cela n'est pas acceptable de rajouter une problématique de pollution et de déficit de qualité de l'air encore davantage sur notre ville populaire.

De la même façon, concernant le démantèlement d'EDF, on a vu qu'en faisant rentrer cet opérateur historique dans le champ concurrentiel, les factures d'électricité ont augmenté, pour notre population, de 50 % en 10 ans de temps.

Le problème vient bien de la maîtrise à coût équitable de l'énergie. C'est la raison pour laquelle les élus de notre majorité prônent la création d'un pôle public de l'énergie car en privatisant les énergies renouvelables, la véritable conséquence c'est cela. Parce qu'on sait qu'en faisant des profits les entreprises privées s'enrichissent toujours sur le dos des clients et c'est la population stéphanaise qui va encore trinquer alors même que la crise sanitaire a déjà des impacts très forts sur les conditions de vie au quotidien et sur les conséquences économiques et sociales liées à l'emploi dans notre ville. Je propose aux votes les deux vœux.

Vœu appelant le gouvernement à abandonner le projet autoroutier à péage de Contournement EST de Rouen

Sur le rapport de Monsieur Moïse Joachim

Considérant :

- Le désengagement du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, pourtant concernés par l'infrastructure sur 30 % de son parcours, la non-sollicitation de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et le retrait du financement de la Métropole Rouen Normandie pour ce projet,
- Les nombreuses conséquences négatives induites par le projet de liaison autoroutière A28-A13 dans ses impacts écologiques, sociaux, sanitaires et fonciers, incompatibles avec les engagements de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, de la Métropole Rouen Normandie, de l'Etat (Stratégie Nationale Bas Carbone) et de l'Europe en la matière,
- Les incertitudes liées à la présence d'un péage au coût élevé qui remettrait en question les impacts réels sur la diminution du trafic routier, et notamment celui des poids lourds, sur le territoire communal.
- La nécessité de concentrer les moyens publics sur des investissements majeurs et prioritaires utiles à la population.
- La position non-démocratique des Présidents de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime qui souhaitent compenser financièrement ce que les élus métropolitains ont refusé par le vote,

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 25 février 2021, demande expressément au Gouvernement, en tant que maître d'ouvrage, de respecter l'engagement pris en son nom par le Préfet de Normandie et de Seine-Maritime et de renoncer au projet autoroutier à péage de contournement Est de Rouen compte tenu du constat d'absence de consensus politique local exprimé démocratiquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 31 votes pour.

Vœu appelant le gouvernement à abandonner le projet ' Hercule ' de démantèlement d'EDF

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Considérant le fait que :

- EDF est une entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre assurant ainsi notre souveraineté.
- EDF demeure un outil stratégique essentiel pour l'économie française et la lutte contre le réchauffement climatique.
- Le projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour l'avenir énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en 3 pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en 3 entités :
 - Une société à capitaux publics, EDF bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;
 - Une société « verte » ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte : la distribution et les énergies renouvelables ;
 - Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.
- L'éclatement d'EDF crée une rupture d'égalité de traitement des différentes sources d'énergie en privatisant les énergies renouvelables les plus rentables et en gardant publiques les énergies nucléaires, génératrices d'investissements lourds.
- L'énergie est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises et que l'ouverture aux champs concurrentiels a provoqué une augmentation de 50% du prix de l'électricité en 10 ans.
- La privatisation de la gestion du réseau local et des énergies renouvelables affectera la qualité du service public délivré à la population et entrainera un accroissement de la précarité énergétique et une augmentation exponentielle des prix.
- Les difficultés sociales et économiques sont lourdement vécues par la population stéphanaise, en particulier dans le contexte de crise sanitaire vécu actuellement, et que ce projet fait encore peser un risque d'augmentation forte sur le montant des factures d'électricité à venir

Afin de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF qui revêt un caractère essentiel par rapport aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux et dont la privatisation d'une partie des activités portera atteinte aux ressources des habitants de notre ville, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 25 février 2021,

demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule » tout en réunissant les conditions d'un débat pour recréer un pôle public de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 31 votes pour.

1 Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020

Sur le rapport de Monsieur Moysé Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

2 Administration générale - Décisions du maire - Communication

Sur le rapport de Monsieur Moysé Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- La délibération n°2020-05-28-4 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au maire,

Considérant :

- Que le maire est tenu d'informer le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées,

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- Marché de travaux complémentaires de VRD dans le cadre de l'extension de l'annexe

de l'école maternelle Paul LANGEVIN - Procédure adaptée - Article R.2122-7 du Code de la commande publique

- Marché d'enlèvement des véhicules et mise en fourrière - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- Réseau des villes et villages fleuris - Adhésion 2020
- Autorisation à défendre et représenter les intérêts de la Ville
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du centre de loisirs de la Houssière - Marché de prestations intellectuelles, avec option selon article R.2123-01 du Code de la commande publique - Procédure adaptée ouverte
- Marché d'acquisition de petits matériels thermiques, mécaniques et électriques - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de gestion durable du marché forain du Madrillet - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des activités socioculturelles et de la vie associative
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Logements de fonction
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Marchés municipaux
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département tranquillité publique
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des bibliothèques municipales
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des affaires générales - Population - Cimetières
- Marché de travaux de désamiantage, déconstruction et démolition de maisons et de bâtis dans le tissu diffus de la Ville - Modification n°2 - Article R.2194-5 du Code de la commande publique
- Marché d'entretien et plomberie-sanitaires dans les logements locatifs de la Ville - Procédure Adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Forum français pour la sécurité urbaine - Renouvellement adhésion 2021
- Aliénation d'une balayeuse
- Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) - Renouvellement Adhésion 2021
- Association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) - Renouvellement Adhésion 2021
- Réseau français des villes Santé de l'OMS - Renouvellement adhésion pour l'année 2021
- Marché d'achat de places en centres de vacances et courts séjours 2021 - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de location de véhicules - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché d'élagage, dessouchage et abattage d'arbres - Procédure adaptée - Article R.2123 -1 du Code de la commande publique
- Marché d'achat de fournitures spécifiques pour l'équipement des bibliothèques et ludothèque municipales - Procédure adaptée - Article R 2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de prestation de transport de personne en taxi - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

- Conservatoire à rayonnement communal - Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un atelier de musique organisé par le Conservatoire à rayonnement communal
- Prix des services locaux pour 2021 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Division Enfance - Tarifs des centres de vacances et des courts séjours
- Gestion des populations des chats libres - Nouvelle convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis »
- Droit de préemption urbain-secteur Couronne - 101 rue Félix Faure Prolongée - Acquisition

3 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				127 000,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DRG	▪ Subvention Rive Gauche	65738	65	-200 000,00 €
JEUNESSE	▪ Bourses	6714	67	-110 000,00 €
DASE	▪ Transport collectif	6247	011	-60 000,00 €
DAF	▪ Festivités	6232	011	-100 000,00 €
DFCP	▪ Dotations aux amortissements	6811	042	503 661,00 €
	▪ Virement à la section d'investissement	023	023	93 339,00 €

RECETTES				127 000,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Taxe foncière et d'habitation	73111	73	127 000,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES				0,00 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Emprunt	1641	16	-597 000,00 €
	▪ Dotations aux amortissements		040	503 661,00 €
	▪ Virement provenant de la section de fonctionnement	021	021	93 339,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

4 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-3 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes :

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			-200 000,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Achats de prestations et de services	6042	011	-200 000,00 €
RECETTES			-200 000,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Subvention versée par la ville	74741	74	-200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

5 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget principal de la Ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

6 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),

- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

7 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

8 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

Monsieur le maire : Je vais maintenant vous présenter les comptes administratifs de la ville, du Rive Gauche, de la Restauration municipal et du lotissement Seguin et Monsieur Schilliger prendra la présidence en tant que doyen pour mettre ces délibérations aux votes.

Monsieur Schilliger : Le Conseil municipal réuni sous ma présidence, délibérant sur les Comptes administratifs de l'année 2020 portant sur le budget principal, les budgets

annexes Rive Gauche, de la Restauration municipale et du lotissement Seguin, dressés par Monsieur Moyse, maire, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice considéré,

- donne acte de la présentation des Comptes administratifs budget principal, budget annexe Rive Gauche, budget annexe Restauration municipale, budget annexe lotissement Seguin
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Chers collègues, avez-vous des observations ?

Je vous propose donc maintenant de passer au vote

9 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget principal de la Ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moyse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES <i>Restes à réaliser en recettes</i>	48 529 490,84 €	43 821 736,94 €	15 897 730,24 €	7 839 656,64 € <i>3 518 840,73 €</i>	51 661 393,58 €
(b)	DEPENSES <i>Restes à réaliser en dépenses</i>	48 529 490,84 €	43 591 949,39 €	15 897 790,24 €	8 673 830,95 € <i>1 677 309,26 €</i>	52 265 780,34 €
(c) = (a)-(b)	RESULTATS 2020		229 787,55 €		-834 174,31 €	-604 386,76 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		3 062 560,83 €		-974 842,69 €	2 087 718,14 €
(e)= (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		3 292 348,38 €		-1 809 017,00 €	1 483 331,38 €

<i>Solde des restes à réaliser à reporter au budget ville 2021</i>	1 841 531,47 €
--------------------------------------------------------------------	-----------------------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report

à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

10 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moysse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
RECETTES	1 381 561,81 €	1 089 440,78 €	102 279,94 €	22 912,44 €	1 112 353,22 €
Restes à réaliser en recettes				0,00 €	
DEPENSES	1 381 561,81 €	905 202,24 €	102 279,94 €	27 910,99 €	933 113,23 €
Restes à réaliser en dépenses				29 108,98 €	
RESULTATS 2020		184 238,54 €		-4 998,55 €	179 239,99 €
RESULTATS ANTERIEURS 2019		229 644,81 €		79 355,50 €	309 000,31 €
RESULTAT GLOBAL (2020)		413 883,35 €		74 356,95 €	488 240,30 €

Solde des restes à réaliser à reporter au budget annexe du Rive Gauche 2021	-29 108,98 €
------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

11 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moysse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES Restes à réaliser en recettes	946 745,42 €	779 599,10 €	0,00 €	0,00 €	779 599,10 €
(b)	DEPENSES Restes à réaliser en dépenses	946 745,42 €	728 985,45 €	0,00 €	0,00 €	728 985,45 €
(c) = (a)-(b)	RESULTATS 2020		50 613,65 €		0,00 €	50 613,65 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		28 942,77 €		0,00 €	28 942,77 €
(e) = (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		79 556,42 €		0,00 €	79 556,42 €

Solde des restes à réaliser à reporter au budget annexe de la restauration municipale 2021	0,00 €
--------------------------------------------------------------------------------------------	--------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

12 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moyse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES Restes à réaliser en recettes	1 245 773,20 €	590 859,16 €	1 038 778,72 €	284 705,00 € 0,00 €	875 564,16 €
(b)	DEPENSES Restes à réaliser en dépenses	1 245 773,20 €	319 436,69 €	1 038 778,72 €	383 668,77 € 0,00 €	703 105,46 €
(c) = (a) - (b)	RESULTATS 2020		271 422,47 €		-98 963,77 €	172 458,70 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		123 489,83 €		-284 705,00 €	-161 215,17 €
(e) = (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		394 912,30 €		-383 668,77 €	11 243,53 €
Solde des restes à réaliser à reporter au budget lotissement SEGUIN 2021					0,00 €	

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

Monsieur Schilliger : Je rappelle Monsieur le maire afin qu'il reprenne la présidence.

13 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget principal de la Ville doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- 974 842,69 €
Résultat de l'exercice 2020	- 834 174,31 €
Résultat global de clôture "001"	- 1 809 017,00 €
Solde des restes à réaliser 2020	1 841 531,47 €
Excédent de financement 2020	32 514,47 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	3 062 560,83 €
Résultat de l'exercice 2020	229 787,55 €
Résultat de clôture à affecter	3 292 348,38 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)	1 809 017,00 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	1 800 000,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	1 492 348,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

14 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget annexe du Rive Gauche doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	79 355,50 €
Résultat de l'exercice 2020	- 4 998,55 €
Résultat global de clôture "001"	74 356,95 €
Solde des restes à réaliser 2020	- 29 108,98 €
Excédent de financement 2020	45 247,97 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	229 644,81 €
Résultat de l'exercice 2020	184 238,54 €
Résultat de clôture à affecter	413 883,35 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créditeur en section d'investissement (R001)	74 356,95 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	413 883,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

15 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget annexe de la Restauration municipale doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- €
Résultat de l'exercice 2020	- €
Résultat global de clôture "001"	- €
Solde des restes à réaliser 2020	- €
Excédent de financement 2020	- €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	28 942,77 €
Résultat de l'exercice 2020	50 613,65 €
Résultat de clôture à affecter	79 556,42 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (R002)	79 556,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

16 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- 284 705,00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 98 963,77 €
Résultat global de clôture "001"	- 383 668,77 €
Solde des restes à réaliser 2020	- €
besoin de financement 2020	- 383 668,77 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	123 489,83 €
Résultat de l'exercice 2020	271 422,47 €
Résultat de clôture à affecter	394 912,30 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)	383 668,77 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	394 912,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

17 Finances communales - Décision modificative n°2-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-3 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1,
- La délibération n°2021-02-25-13 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette deuxième décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,
 - Les reports de crédits 2020 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 492 348,38 €

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DFCP	▪ Subvention exceptionnelle budget annexe du Lotissement SEGUIN	6521	65	189 376,07 €
			011	1 000 000,00 €
	▪ Provisions au DFCP afin de répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice		67	200 000,00 €
			65	102 972,31 €

RECETTES 1 492 348,38 €

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Résultat de fonctionnement reporté	002	002	1 492 348,38 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 5 318 840,73 €

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Résultat d'investissement reporté	001	001	1 809 017,00 €
DFCP	▪ Provisions au DFCP afin de répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice		21	800 000,00 €
			23	600 000,00 €
			20	432 514,47 €
DFCP	▪ Reports 2020			1 677 309,26 €

RECETTES 5 318 840,73 €

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	10	1 800 000,00 €
DFCP	▪ Reports 2020			3 518 840,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

18 Finances communales - Décision modificative n°2-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-4 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1,
- La délibération n°2021-02-25-14 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette deuxième décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,
 - Les reports de crédits 2020 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			413 883,35 €
• Achats de prestations et de services	Nature comptable 6042	chapitre 011	413 883,35 €
RECETTES			413 883,35 €
• Résultat de fonctionnement 2020 reporté	Nature comptable 002	chapitre 002	413 883,35 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
	Nature comptable	chapitre	
▪ Acquisitions diverses	2188	21	45 247,97 €
▪ Reports 2020 - Acquisition de matériel / mobilier	2188/2184	21	29 108,98 €
RECETTES			
	Nature comptable	chapitre	
▪ Résultat d'investissement 2020 reporté	001	001	74 356,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

19 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-15 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le Budget primitif du Budget annexe de la Restauration municipale pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-13 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette première décision intègre les écritures de reprise du Compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			79 556,42 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Autres charges exceptionnelles	678	67	79 556,42 €
RECETTES			79 556,42 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Résultat de fonctionnement reporté	002	002	79 556,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

20 Finances communales - Subvention exceptionnelle - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2021-02-25-17 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget primitif 2021,

Considérant :

- Que pour être équilibré, le lotissement Seguin doit bénéficier d'une subvention

Décide :

- D'octroyer au budget annexe lotissement Seguin une subvention exceptionnelle de 189 376,07 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

21 Finances communales - Budget primitif 2021 - Lotissement communal Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

- La délibération n°2021-02-25-16 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- La reprise des affectations de résultats 2020,

Décide :

- D'adopter le budget primitif lotissement Seguin pour l'exercice 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 168 576,74 €	1 168 576,74 €
Reprise du résultat antérieur 2020 (R002)		394 912,30 €
Mouvements réels (travaux / acquisitions)	200 619,60 €	0,00 €
Subvention d'équilibre		189 376,07 €
transfert vers la section investissement 023 (ordre)	584 288,37 €	
Ecritures de stock (ordre)	383 668,77 €	584 288,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	967 957,14 €	967 957,14 €
Reprise du résultat antérieur 2020 (D001)	383 668,77 €	
Mouvements réels		
transfert de la section fonctionnement 021 (ordre)		584 288,37 €
Ecritures de stock (ordre)	584 288,37 €	383 668,77 €
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 136 533,88 €	2 136 533,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

22 Finances communales - Convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime - Mission archives

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1421-1 et suivants,
- Le Livre II – titre premier du Code du Patrimoine,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Considérant :

- Que la convention cadre a pour objet de définir les conditions générales d'accès optionnelles aux missions mises à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime,
- Que la collectivité a la nécessité d'assurer la conservation des actes administratifs et de l'historique des décisions municipales,
- La mission optionnelle archives (tri, élimination, conseil au personnel sur l'entretien, la gestion et l'évolution du classement, ...)
- Que le coût de la prestation sera réévalué annuellement au regard de la réalité des charges impactées notamment par le coût des déplacements induits par la réalisation des missions.

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant pour une durée de 4 ans.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

23 Finances communales - Mise en vente aux enchères de biens

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,
- La décision du Maire n°2018-10-104 du 25 octobre 2018 souscrivant un contrat de fourniture de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société Agorastore.

Considérant que :

- Les biens concernés par la cession appartiennent au domaine privé de la commune,
- Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la vente des biens favorise le réemploi du matériel que la ville n'utilise plus.

Décide :

- D'accepter la vente de matériels réformés de la liste ci-dessous, par le biais d'une plateforme en ligne de ventes aux enchères,

Description du bien	Immatriculation	Année	Recette attendue
Renault Mascott benne basculante	3977YV76	2006	7 934,26 €
Camion benne / grue Renault	AK122RL	1992	15 546,67 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à leur vente.

Précise :

- Les recettes afférentes seront affectées au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire
Joachim Moyse

Les Adjoints

Les Conseillers municipaux délégués

Les Conseillers municipaux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 février, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard.

Etaient excusés :

Madame Najia Atif, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Christine Leroy

Monsieur le Maire ouvre la séance

Il procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Christine Leroy, ce que le Conseil municipal accepte.

Monsieur le maire : Pour commencer ce Conseil municipal, je voudrais faire un temps de communication concernant les informations relatives au coronavirus et à son développement au niveau de la Seine-Maritime et de la Normandie. Le taux d'incidence régional est reparti à la hausse sur la semaine écoulée avec 150 cas contre 132 le 16 février.

La tension hospitalière reste importante en Normandie avec 131 personnes en réanimation contre 128 en février. Le taux d'incidence de la Seine-Maritime est plus important que celui de la Normandie avec 175 cas contre 159. Sur la Métropole, il est encore supérieur avec 181 cas pour 100 000 habitants. Ces chiffres appellent à la prudence et au respect des gestes barrière et de protection qui restent de rigueur. A part la mise en veille d'une vingtaine de départements plus fortement sous tension par rapport à l'épidémie, il n'y a pas de nouvelles annonces de notre premier ministre. Je vous propose maintenant de cibler nos propos concernant la situation locale sur des thématiques même si tout un chacun est libre de dire ce qu'il a envie. Mais il y a un point d'actualité extrêmement important qui touche notre ville, c'est le dossier du contournement Est de Rouen qui a subi des rebondissements ces derniers temps car les élus métropolitains ont été appelé par le Préfet à redonner la position métropolitaine et ils ont adopté à plus de 65 % une position de refus du financement du contournement Est par la Métropole. C'était une mesure envisagée à 66 millions d'euros après le désistement en 2016 de la CASE (communauté d'agglomération Seine Eure) et le département de l'Eure, qui devaient financer à hauteur de 49 millions d'euros La Région et le Département étaient appelés aussi par le préfet à conforter leur position et vous devez savoir que la Métropole ne finançant plus, la Région et le Département ont décidé de se répartir les 66 millions de façon supplémentaire. Le financement passe ainsi pour la Région de 157 à 205 millions d'euros (cela représente 84 % de la participation des collectivités locales) et pour le Département de 22 millions à 40 millions. L'Etat finançant à hauteur de 245 millions d'euros.

Chacun pourra pointer la gabegie que représente un tel projet et de quel droit démocratique sans concertation des populations, la Région et le Département se permettent-elles, en tant que collectivités, de prendre cette décision de rallonge à un moment où d'autres projets en investissement auraient besoin de telles allonges et comment financer cela sans recettes supplémentaires, sinon en ramenant à la baisse certains financements.

Sur proposition des différents groupes (communistes, socialistes, écologiste, insoumis rejoint par le NPA), je propose, un vœu du Conseil municipal refusant le contournement Est.

Je vous propose également un autre vœu, rédigé récemment et que je n'ai donc pas pu vous communiquer de façon très anticipée, au regard de la situation économique de la population et de la fragilité des familles, de la précarité énergétique et économique vécue par les gens qui paient des factures d'énergie de plus en plus élevées, sur le fait

d'abandonner le projet Hercule qui consiste au démantèlement d'EDF et recréer un pôle public de l'énergie.

J'ouvre maintenant droit au tour d'horizon, aux propos des différents groupes.

Monsieur Moba M'Builu : La majorité municipale à laquelle nous appartenons en tant qu'élus socialistes avec le groupe « Communistes et citoyens », « Europe Ecologie les verts » et « Rouvray Debout » prend aujourd'hui une initiative en portant ce vœu appelant à abandonner le projet autoroutier à péage de Contournement Est de Rouen. Cette démarche traduit une exigence démocratique. La gauche et les écologistes à Saint-Etienne-du-Rouvray, mais aussi au-delà dans notre métropole, exigent d'être entendus par l'Etat.

Nous y voyons aussi, parce que notre position n'est pas nouvelle et que nous la réaffirmons ce soir, la volonté de porter un message contre celles et ceux qui soutiennent ce projet d'un autre temps : non il n'est pas acceptable d'aggraver les inégalités sociales et environnementales, il ne l'est pas non plus que des présidents d'exécutifs locaux – de la Région ou du Département – défendent et pratiquent l'austérité budgétaire et « en même temps » se disent prêts à sortir le carnet de chèque pour pallier le refus de la Métropole de Rouen Normandie de financer ce projet. Nous disons oui face aux problèmes actuels, il est possible de faire autrement. En effet, il y a urgence : cela fait 50 ans que la question d'un contournement fait débat.

Madame Tessier : Vous dites avoir envoyé le vœu concernant l'abandon du projet de Contournement Est à l'ensemble des groupes et nous ne l'avons malheureusement pas reçu. Même si nous sommes dans l'opposition, nous avons beaucoup de projets en commun pour lesquels nous votons à vos côtés. Celui-ci fait partie en l'occurrence de ceux que nous défendons depuis le début. Il est dommage de sélectionner les projets que vous souhaitez nous faire parvenir puisque celui-ci concerne l'ensemble de la population de la ville et dans un souci démocratique, comme vous l'appelez de la part de la Métropole, le Département et la Région, de faire la même chose au sein du Conseil municipal, c'est à dire nous consulter et nous envoyer les éléments avant de les faire voter.

Monsieur Quéruel : « Le prix, humain, sanitaire, social et écologique à payer à la pandémie augmente chaque jour sans que l'on en voit la fin. Augmentation des inégalités, misère affective, sociale et sanitaire des jeunes et des moins jeunes... le « quoi qu'il en coûte » à trouver ses limites. Les collectivités territoriales et les associations font face au prix d'une baisse importante des recettes – 500 000 € pour Saint-Etienne-du-Rouvray – non compensées par l'État. Nous tenons à remercier les agents de la ville qui malgré la maladie, le télétravail, l'exposition aux risques assurent la pérennité du service public communal. Dérèglement climatique, biodiversité menacée... dans ce sombre tableau écologique la promesse de campagne, tenue par le président de la métropole, de refuser de financer cette nouvelle autoroute – faussement appelée «contournement » - est une très bonne nouvelle. Qu'au mépris du respect du vote des citoyen.nes de la métropole, la Région et le Département osent alignés les millions qu'ils n'ont pas, parait-il, pour remplir leurs missions afin de tenir à bout de bras ce projet écocide est scandaleux. Nous voterons ce

soir le vœu du conseil pour exiger de l'État qu'il applique ce qu'il a annoncé « nous ne passerons pas en force contre la volonté des communes concernées ».

Le projet Hercule est lui une très mauvaise nouvelle qui démontre que malgré l'évidence de l'urgence écologique le gouvernement persiste à casser ce qui n'est déjà plus un service public, l'énergie. Comment donner aux actionnaires la maîtrise d'un secteur aussi essentiel et décisif d'un point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique que celui-ci ? Aux cotés des organisations syndicales, des associations de défense et de développement des services publics, des partis qui se battent contre ce projet nous voterons également le deuxième vœu du conseil.

Monsieur le Maire, cher.es collègues, cher.es ami.e.s, face au débat Macron – Le Pen déjà mis en musique par les médias, face au scandaleux procès fait à l'université et à la Recherche par Madame Vidal, aux politiques liberticides et dévastatrices d'Emmanuel Macron et de son gouvernement, face aux crises multiples, n'est-il pas temps de construire ensemble une alternative politique, sociale, écologique et démocratique qui redonne à nos concitoyen.nes l'envie et la passion de la « res publica », de la chose publique ?

Nous affirmons ici et maintenant notre disponibilité et notre détermination à y participer. « Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes peuvent changer le monde. En fait, c'est toujours ainsi que le monde a changé » (Margaret Mead) ».

Monsieur Fontaine : Avant tout, Le groupe Europe Ecologie Les Verts votera les deux vœux.

En écologie, comme partout en Normandie, on aime dire qu'il y a les diseux et les faiseurs. Certains diront que les courageux, ce sont les décideurs économiques exemplaires pour les entreprises et l'emploi. Et c'est vrai que c'est important, c'est même essentiel. Nous devons travailler sans relâche pour créer de la richesse. Mais laquelle ? « La richesse amassée est un fumier puant. La richesse répandue est un engrais fertile » dit le proverbe anglais. Ils sont les diseux, ces faux porte-parole du monde économique. Ils disent l'écologie quand il faudrait qu'ils la fassent. Ils disent le social quand il faudra se battre pour. Ils disent la solidarité quand ils ont toujours du mal à sortir un euro de leur poche. Nous sommes le camp des faiseurs, par l'action, par l'engagement, par la conviction. Oui à l'entreprise, oui à l'emploi, oui au développement économique, oui aux emplois verts, une multitude d'emplois verts attendent d'être créés, mais pour cela il faut radicalement changer de braquet. Car aujourd'hui, nous nous trompons de logiciel, soit parce qu'on est opposé à l'environnement, soit parce qu'on ne change pas suffisamment nous-mêmes. Les avancées sociales du 20^{ème} siècle sont passées du mode révolution au mode évidence en quelques décennies. Et elles sont pourtant encore attaquées. Les avancées environnementales d'aujourd'hui sont les évidences de demain, la jeunesse nous le crie déjà.

Durant des années, avec beaucoup de camarades, j'ai cité Jaurès : « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel ». Cette phrase est si belle. Pas un congrès de la gauche ne peut se tenir sans la prononcer. Pas un grand discours national ou européen n'a de sens sans parler ainsi, même à droite on aime jouer avec le langage du progrès. Cette phrase résonne toujours dans nos prises de position et dans nos engagements écologistes et solidaires, mais elle prend un sens nouveau. Le sens de l'urgence et du désastre, le sens de l'effondrement. Quel noir propos me direz-vous pour commencer un conseil municipal plein de bonnes nouvelles et de batailles pour les Stéphanaïses et les

Stéphanois ? Avec mes ami.e.s écologistes et citoyens, comme vous toutes et tous, nous faisons partie des progressistes, des optimistes, des combatifs. Mais il existe des moments où on se rend compte que tout va se jouer à peu de choses. L'idéal doit arriver vite, beaucoup plus vite que prévu.

Ce soir, nous sommes terriblement en colère. Une démocratie est bafouée. Un argent public est gaspillé. Une parole est déshonorée. Un territoire est sur le point d'être sacrifié. La force du lobby à tout prix est sur le point de l'emporter.

Les deux présidents de droite, du département de Seine-Maritime et de la région, Messieurs Bellenger et Morin, ont décidé, en 24 heures, de dépenser 66 millions d'euros supplémentaires pour abonder le budget du contournement de Rouen, l'autoroute à péage, suite au vote défavorable de la Métropole d'apporter un financement à ce projet de l'ère pétrolière. C'est plus que le budget annuel de notre commune. En 24 heures. 66 millions. Soit la planche à billets tourne, soit l'endettement augmente, soit d'autres investissements sont sacrifiés. L'argent public ce sont des prélèvements sur les contribuables, les entreprises et les ménages, ça ne tombe pas du ciel. Ça vient de la production et du travail de chacun. Ça ne se dépense donc pas n'importe comment. La participation de la Région va donc atteindre 205 millions d'euros. Cet investissement est si essentiel, qu'à aucun moment un grand plan pour les lycées par exemple n'a été décrété, également compétence de la région. Le Corbusier aurait grand besoin de ces fonds régionaux abondants et nous allons écrire pour demander bien sur d'ajouter à la cagnotte du contournement, celle de l'éducation, de la formation et de bien d'autres sujets régionaux.

205 millions d'euros pour financer une autoroute à péage qui sera entre 6 et 10 euros. L'exemple de l'autoroute de Barentin que presque personne n'emprunte tellement elle coute cher va donc se répéter. On apprend de ses erreurs, sauf en Normandie, en tout cas au conseil régional. 205 millions d'euros pour du béton et du goudron. 205 millions d'euros pour des camions et des bulldozers. 205 millions d'euros alors que c'est exactement le prix du projet tram train, matériel roulant compris, qui pourrait relier Barentin à Elbeuf en passant par Sotteville, St Etienne et Oissel. Un projet d'envergure régionale tant les déplacements sont intenses entre nos aires urbaines, mais toujours dépendant de la gare de Rouen qui attend elle aussi les lourds investissements de l'Etat et des collectivités.

Et le Département apporte aussi 18 millions d'euros supplémentaires, allant donc à 40 millions d'euros de participation. Quand l'Eure se désengage, où la forêt de Bord et la vallée de la Seine et de l'Eure allaient être défigurées par l'autoroute à péage, la Seine-Maritime apporte des financements et en trouve de nouveaux. On peut en remettre une louche sur les collèges qui bien évidemment n'ont pas du tout besoin de massifs investissements ou les grandes politiques de la solidarité alors même que nous faisons face tous ensemble à une crise terrible dont les effets sociaux n'en sont qu'aux prémices. Autant de millions pleuvent pour que nous respirions 15% de pollution supplémentaire au rond-point des vaches. Merci ! Car si seulement ça permettait de réduire la pollution, le transport en camion, le temps réel de route et de déplacement... mais hélas il n'en n'est rien. La métropole c'est 1 million de véhicules par jour, dont 40 000 en transit seulement. Nous sommes nos propres bouchons. Et nous sommes notre propre pollution. Les solutions sont donc à trouver ici et non pas sur les plateaux Est en accusant les autres, les anglais, les danois, les chtis, les picards, les bretons de passer par chez nous. Ces solutions ? Relions les deux terminus du Métro, à Grand Quevilly et au Technopole,

rendons vraiment gratuits les transports en commun, créons de nouvelles lignes plus petites qui irriguent encore plus le territoire, diminuons la taille des bus aux heures creuses et augmentons leur nombre et leur passage aux heures pleines, investissons massivement dans les pistes cyclables en aidant les habitants à s'équiper, des centaines de propositions sont sur la table. La Métropole planche sérieusement sur plusieurs d'entre elles. Grâce aux scores écologistes, aux batailles menées par eux et par tant d'associations depuis des années, et grâce aussi à une prise de conscience de nombreux décideurs publics, comme le Président de la Métropole il faut le souligner, qui a le courage de tenir parole, nous pouvons aujourd'hui tourner une page lourde du 20^{ème} siècle qui a vu s'effondrer la biodiversité en 5 centièmes de secondes si la vie sur terre représentait 24 heures. 5 centièmes de seconde pour une ère industrielle qui permis tant d'avancées bien sur, ne remettons pas en cause notre propre histoire, mais sachons la regarder avec humilité, cette ère a détruit la nature et l'a réduite à un état d'esclavage dépendant quasi intégralement de notre bon vouloir. Les films de Yann Arthus Bertrand, les études si nombreuses qui qualifient clairement notre vie quotidienne comme nuisible pour notre propre habitat collectif, c'est-à-dire la planète, tout montre aujourd'hui qu'il faut radicalement changer.

Vous connaissez cette allégorie de la grenouille dans l'eau bouillante. Sourions, mais c'est sérieux. Les scientifiques adorent rire mais là ils commencent vraiment à pleurer. Si vous la mettez dans de l'eau froide et que vous augmentez la température petit à petit, elle va mourir brulée. Si vous la plongez dans une eau bouillante elle en sortira aussitôt. Nous sommes cette grenouille. Nous sommes dans une eau qui se réchauffe dangereusement, et pourtant nous continuons presque comme avant, en plantant 3 arbres, en changeant 3 voitures, en isolant 3 maisons. C'est l'avenir de la planète qui est en jeu, et aussi l'avenir d'un modèle solidaire et humain. Sans écologie, point de solidarité, de partage, de bien-être. Sans écologie, point de nature, de santé, d'équilibre. Et aujourd'hui, face à ce défi historique, des présidents de collectivités arrivent encore à foncer droit dans le mur. Nous ne laisserons pas faire. Comme nous avons sauvé ensemble la forêt du Rouvray, nous devons sauver les 500 hectares de terres agricoles, forestières, naturelles qui sont aujourd'hui en danger. Le Préfet doit refuser, tel qu'il l'a dit, qu'un tel projet se fasse contre l'avis des territoires. Ce demi-milliard d'euros de l'Etat et des collectivités locales peut aller et doit aller à de grands projets de transports, le ferroviaire qui rouille toujours à Sotteville, le fluvial, les transports en commun. Nous allons déjà avoir des milliers de camions en plus dans la forêt du Rouvray à cause de l'entrepôt du géant du net qui s'installe à Petit Couronne et dont un point d'accueil va même s'installer sur notre commune... sans commentaire, bonjour le modèle de société. Nous ne voulons pas défigurer plus que cela le territoire mais pire encore le projet de notre territoire. Il y aura des élections bientôt, les 13 et 20 juin. Il s'agira de voter pour les représentants à la Région et au Département. Il est hors de question que la droite l'emporte encore. Il est urgent que les progressistes avancent ensemble, unis, motivés, déterminés. Face à l'extrémisme et au libéralisme, qui se nourrissent l'un de l'autre, qui caracolent en tête des sondages, un autre modèle y était opposé, de gauche, mais n'a pas suffisamment agi et suffisamment changé la donne. Il faut un nouveau modèle et nous l'avons aujourd'hui. Les convaincus de la première heure d'une écologie solidaire ont été rejoints par beaucoup, par moi, par nous. Notre responsabilité est historique au regard du défi climatique. De nombreux territoires normands et sino-marins seront sous l'eau dans quelques décennies. Ce n'est pas une série Netflix, ce sera juste la vie des nouvelles

générations. Notre responsabilité est aussi historique pour la démocratie car si nous ne faisons rien, si nous nous opposons entre nous, si nous ne réagissons pas dans les toutes prochaines semaines, si un modèle cohérent et fraternel n'est pas développé d'urgence, l'extrême droite sera au pouvoir dans 15 mois en France. Nous pouvons empêcher la fin du monde tout en faisant en sorte que les fins de mois soient aussi moins difficiles. Nous pouvons aussi empêcher la fin d'un modèle démocratique et préserver la vie de nos concitoyens autant que la belle image que nous nous faisons encore de notre pays. Faites passer le message chacune et chacun dans vos partis comme nous dans le nôtre. Nous sommes plusieurs autour de cette table, de plusieurs couleurs politiques, à travailler en ce sens. Mais nous ne sommes vraiment pas encore assez nombreux. C'est un appel, un appel au rassemblement, un appel à la mobilisation, un sujet comme le contournement montre que les différences immenses ne se sont pas effacées avec les années. Ce qui nous rassemble est définitivement plus fort que ce qui nous divise. Alors prenons maintenant quelques années d'avance pour le reste, sinon nous allons en perdre et ce sera intensément douloureux.

Monsieur Wulfranc : Monsieur Le Cousin a souhaité que je dise quelques mots pour le groupe. Sur le contournement Est, la bataille argumentaire s'est déployée depuis bien des années. Pour ce qui nous concerne au Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, nombreux sont encore ceux qui se souviennent comment la municipalité s'est engagée sur sa base argumentaire et a déployé toute son énergie pour montrer comment ce projet n'allait pas dans le bon sens et impactait nos populations de la rive sud et notamment les populations osseliennes et stéphanaïses et plus avant de la bataille conduite avec les communes du plateau Est pour montrer comment dès l'origine un rassemblement sur ces questions pouvait se déployer. Il a été négligé par bon nombre de décideurs politiques et il a fallu que beaucoup se reconnaissent peu à peu dans ces argumentaires pour que nous parvenions ensemble, sur une des unités de base majeure de la vie démocratique qu'est la Métropole de Rouen, à nous rassembler pour dire combien nous étions maintenant majoritaires à nous opposer à ce projet. Non seulement nous y opposer mais également à envisager ensemble des alternatives pour traiter les questions de mobilités et de déplacements dans notre agglomération sur lesquelles l'exécutif métropolitain a développé des hypothèses de travail qui méritent d'être explorées et où par ailleurs, nous savons qu'il existe un certain nombre de propositions alternatives majeures en matière de transport urbains qui pourraient socialement être intéressantes et écologiquement produire des effets positifs. Nous constatons que la Région et le Département et leur exécutif de droite volent au secours d'intérêts particuliers qui se reconnaîtront dans les prises de position de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen et qui, dans la circonstance, sont prêts à ouvrir le porte monnaie pour aller sauvegarder ce projet. Je pense que nous sommes à un moment clé sur ce dossier. La ministre de l'écologie à laquelle je me suis ouvert, il y a une semaine, est embarrassée selon ses propres mots. Le vote de la Métropole a joué tout son rôle dans la décision démocratique qui devrait suivre, c'est-à-dire une annulation de ce projet et ce à un moment où le gouvernement est en difficulté. Il va mettre en débat sa loi sur le climat et résilience qui, quelque soit l'appréciation qu'on peut porter sur le contenu de cette loi, heurte de plein fouet, par ses objectifs, la réalisation même d'un tel projet. Quand on parle d'artificialisation des sols et que la loi contient l'objectif de moins 50 % d'artificialisation des sols. Quand on parle de transport collectif et que nous voyons que

ce projet ferait définitivement la part belle au transport routier et quand on parle aussi des incidences sanitaires de la dégradation du climat et que nous voyons ici comment les populations, déjà éprouvées dans leur bilan de santé, seraient exposées au méfait des pollutions. Cette loi climat, à elle seule, devrait marquer la fin définitive d'un tel projet. Les élus communistes pensent qu'il est utile de produire ce vœu. Nous devons sans aucun doute poursuivre notre action sur le terrain car ce projet pourrait être d'autant plus compromis que les échéances électorales sont à quelques mois devant nous, que non seulement au niveau départemental mais aussi au niveau régional, les capacités de rassemblement pour mettre en pièces les politiques antisociales et les politiques où l'aménagement du territoire équivaut à une véritable destruction de notre environnement. Nous avons ici et là entendu les appels des uns et des autres pour converger. C'est à l'ordre du jour dans nos différentes formations politiques. Reste qu'il faudra aller bien au-delà car d'autres projets majeurs sont à l'ordre du jour gouvernemental comme le projet Hercule car il est bien loin d'être éloigné de la problématique climatique. La privatisation de l'outil industriel majeur que constitue EDF et en particulier de son secteur d'énergies renouvelables montre plus avant encore comment ce gouvernement qui prétend être le parangon, un tiers de développement durable et d'écologie, fait le choix de la privatisation et qui dit privatisation, dit gaspillage pour les hommes et les ressources. Le groupe communiste votera bien évidemment ces vœux en faisant également le vœu d'aller vers une plateforme commune pour le Département et la Région afin que ces deux exécutifs puissent prendre résolument une posture politique à gauche dont nos populations ont tant besoin en cette période trouble où l'appel à la protection et l'épanouissement des populations se pose plus que jamais. Merci, Monsieur le maire, d'avoir mis ces deux vœux à notre ordre du jour.

Madame Alia Cheik : Au delà des vœux, que nous soutenons, notre groupe souhaite dire un mot plus largement sur la situation politique dans laquelle nous sommes.

Cela fait près d'un an que nous traversons une crise sanitaire avec des séquelles durables. En tant qu'élu.es locaux, nous avons la responsabilité de porter des revendications d'urgence propres à endiguer les séquelles de cette crise.

D'abord celles de nos concitoyennes et concitoyens qui se mobilisent pour alerter et émettre des propositions, qu'il s'agisse du monde de l'enseignement qui dénonce le dernier allègement en date du protocole sanitaire (trois protocoles sanitaires dans les écoles différentes en 15 jours) et les refus officiels de tester les enfants. Par ailleurs, le collectif « Ecoles et familles oubliées » réclament des mesures d'urgence (une nouvelle politique de tests-traçage-isolément, des masques chirurgicaux pour les élèves et les personnels et des détecteurs de CO2 et purificateurs d'aire par exemple) ; mais aussi une concertation pour sécuriser les établissements scolaires. Laisser courir un niveau élevé de contamination favorise le maintien d'une surmortalité.

Comme pour les services publics en général, c'est de moyens supplémentaires dont besoin l'école. Il faut que cesse la tendance actuellement à l'œuvre de précarisation des personnels. Le nombre de postes d'enseignant titulaire diminue et s'agissant des écoles, aucun moyen supplémentaire n'est accordé pour les communes qui en ont la charge tandis que les agents communaux sont débordés par des protocoles sans cesse renouvelés qui demandent un effort de travail considérable. Il en va de même sans les collèges de notre ville.

A ce jour, le département de Seine-Maritime, dirigé par la majorité de droite, n'est

toujours pas revenu sur sa décision de diminuer le nombre de fonctionnaires. Nous le disons avec force, il est inacceptable que ces responsables politiques fassent des économies sur le dos de l'éducation de nos enfants et de la sécurité sanitaire d'une manière générale. Il en va de même pour le service public hospitalier, dont le personnel exsangue risque sa santé et se retrouve toujours surmené.

S'agissant de la jeunesse, durement touchée par les séquelles économique et sociale de ces crises, la majorité présidentielle refusait la semaine dernière d'accorder un minimum jeunesse, tel que le proposaient les parlementaires socialistes, pour permettre aux jeunes de vivre dignement. Il est encore plus insupportable dans cette période qu'il faille attendre 25 ans pour avoir des droits sociaux.

Sourd aux revendications, le gouvernement est aussi aveugle face aux conséquences de nombreux de ses choix politiques. Les allocations versées par la Caf sont déterminées depuis le mois dernier par un nouveau calcul qui exclut tout un tas de personnes qui jusqu'alors pouvaient en bénéficier. De plus, alors que le premier volet de la réforme de l'assurance chômage mis en œuvre en 2019 a eu pour conséquence pour des nombreuses personnes de devoir faire face à une diminution du montant de leur indemnité voire d'une suppression, le deuxième volet est toujours à l'ordre du jour. Nous le disions avant la crise, cette réforme est caractérisée par une forte violence sociale. Il est d'autant plus urgent de la retirer puisque les dégâts annoncés seront considérables. Le pouvoir exécutif doit entendre les témoignages, les revendications des personnes qui subissent au quotidien les séquelles de cette crise. Nous nous opposons à la destruction des acquis sociaux dans une période où, au contraire, il faudrait les renforcer, à l'image de la démarche des élu.es locaux dans les communes, comme la nôtre, dirigées par la gauche et qui sont force de propositions et font remonter leurs besoins.

Monsieur Quérue! : Monsieur le maire, au vu de votre personnalité et de votre courage, vous n'avez nulle besoin de défenseur mais je ne peux rester de marbre par rapport au propos tenus par Mme Tessier en ce début de Conseil municipal se permettant de vous faire des leçons de démocratie. Nous sommes preneurs de toutes les leçons mais avant de donner des leçons aux autres, il faut regarder ses actes. Lorsqu'on est élu, nous avons des responsabilités et des devoirs et parmi ces devoirs, nous avons le devoir de transparence vis-à-vis de nos citoyens. Lorsque cette vérité est mise à mal et bafouée, nous devons la rétablir et c'est dans cette quête de rétablissement de la vérité que je reviens sur un point qui a été évoqué dans deux conseils : le projet de la médiathèque. Lors du conseil du mois de décembre, j'avais fait un discours dans lequel j'avais indiqué que les élus de l'opposition, les élus de droite étaient réticents voire remettaient en cause ce projet certes ambitieux mais utile. Suite à ce discours, Monsieur Charafi avait répondu et je le cite : « Je voulais répliquer à un élu présent qui nous a incombé de manière injustifiée des propos que nous n'avons jamais dit ni prétendu : Que nous soyons un jour contre la culture. Cette parole doit être revue voire retirée. Jamais nous n'avons été contre la médiathèque, au contraire ». Ce sont les propos que Monsieur Charafi a tenu au mois de décembre. Et j'ai devant moi le procès-verbal du Conseil municipal du mois d'octobre où sa collègue Madame Tessier a pris la parole sur le sujet et a indiqué, je la cite : « Lors des élections notre programme mentionnait notre opposition au projet de la médiathèque. C'est encore plus effectif aujourd'hui compte tenu du contexte sanitaire actuel. Nous estimons qu'un projet aussi ambitieux que celui-ci, avec un budget faramineux, n'est pas adapté à la ville et aux besoins des Stéphanois. Compte tenu de la

dématérialisation et l'ère informatique vers laquelle nous nous tournons, nous n'estimons pas adéquate la construction d'une médiathèque aussi importante » Alors avant de faire des leçons, il faut déjà regarder ses actes et juger ses paroles. Vous faites des leçons de démocratie et vous n'êtes pas capable de vous mettre d'accord sur un sujet aussi important puisque vos discours sont discordants. Cela appelle de votre part un peu de nuances et de modestie.

Madame Tessier : Dans ce que vous avez cité, mes propres paroles, l'opposition est bien faite sur le contenu du projet et pas sur la médiathèque en elle-même donc par rapport au budget et à la situation géographique de ce projet. Jamais nous n'avons été contre la culture, contre le projet de médiathèque au sein de notre ville. Juste que le projet actuel n'est pas en accord avec ce que nous souhaitons pour notre ville tel qu'il est présenté. Le budget est trop important compte tenu de la situation financière actuelle de la ville et des Stéphanois. C'est pour cela que nous nous opposons à ce projet tel qu'il est sur le papier. Nous ne sommes pas contre la médiathèque.

Monsieur Quéruel : Pourtant c'est écrit dans le procès-verbal. Les Stéphanois(e)s, qui nous regardent, peuvent le consulter, c'est sur le site de la ville. La première phrase que vous dites, c'est que vous êtes opposés au projet de la médiathèque. De plus, vous dites que j'ai dit que vous étiez opposée à la culture. Vous me prêtez des paroles et des actions et en tirez les conséquences. N'ayant nullement tenu ces paroles et commis les actions que vous me reprochez ce soir, vous comprendrez que je ne tiens pas compte des conséquences que vous pouvez en tirer mais ne venez pas nous faire des leçons.

Monsieur Charafi : Je ne réponds pas à ce genre de rhétorique dépassée. Nous ne sommes pas dans ce débat-là. Nous avons suffisamment de hauteur et de conscience à la fois politique et de responsabilité pour ne pas être dans la petitesse ainsi présentée devant nous. Néanmoins, je ne vais pas revenir ni reformuler les propos de ma collègue concernant la mise en boucle de ce vœu quoique je regrette de ne pas y être associé. Les conséquences de la crise du coronavirus pourraient se prolonger et la crise économique qui se profile pourrait même être encore plus dévastatrice que le virus lui-même. Un peu partout dans le monde, pour faire face aux évolutions de l'épidémie et à la crise sanitaire, on voit se multiplier les mesures drastiques de contrôle : Première vague, premier confinement ... Deuxième vague, deuxième confinement. Nouveau variant, nouveau vaccin, nouvelle forme de confinement, ... Toutefois, les mesures mises en place pour lutter contre le coronavirus ont durablement fragilisé les systèmes économiques dans de nombreux pays. La crise économique qui s'annonce pourrait toucher des millions de personnes et avoir, elle aussi, de graves conséquences sanitaires. Certaines analyses laissent même penser que les conséquences directes et indirectes liées à cette crise sanitaire pourraient s'avérer plus graves que celles de la maladie Covid 19. En effet, il faut bien comprendre que lorsqu'on parle de crise économique, il s'agit en réalité d'une crise dont les ramifications vont bien au-delà des simples indicateurs économiques et financiers. Après tout, l'économie est au cœur de nos sociétés et lorsque l'économie va mal, ce sont bien souvent l'ensemble des aspects de la vie en société qui se détériorent. Par exemple, lorsqu'une crise économique survient, on voit bien souvent le chômage

augmenter ainsi que la précarité et la pauvreté. Les populations affectées voient alors leurs conditions de vie se dégrader. Il y a bien sûr les conséquences immédiates : le stress, l'angoisse pour l'avenir. Mais on observe aussi une myriade de conséquences sanitaires indirectes : la pauvreté augmente, les risques de malnutrition ou de comportement à risque sur le plan sanitaire (tabagisme, alcoolisme). Les populations pauvres sont bien souvent obligées de reporter des dépenses de santé. Elles sont parfois frappées par le mal logement ou la précarité énergétique.

Depuis longtemps la recherche académique a tenté de qualifier les liens qui existent entre crise économique et conséquences sanitaires. Par exemple des études montraient que la crise 2008 avait eu de nombreuses conséquences sanitaires en Europe : augmentation des suicides, baisse de la santé générale perçue, hausse de la mortalité, baisse de la fertilité... Ces résultats coïncident avec le corpus scientifique sur le sujet qui démontre que le chômage augmente le risque de suicide chez les populations actives ou augmente les risques de surpoids ou d'obésité ou d'autres pathologies.

Dans le contexte actuel, la crise sanitaire liée au coronavirus s'imbrique avec une autre crise sanitaire, peut-être moins évidente, plus latente mais tout aussi réelle, celle liée à la contraction économique qui s'annonce suite aux mesures de confinement.

Si la crise économique de 2020 et celle de 2021 suivent les mêmes logiques que les précédents historiques alors les conséquences sanitaires globales pourraient être importantes.

Potentiellement, ce sont des dizaines de milliers de suicides, des centaines de milliers de décès prématurés dus au cancer ou à d'autres maladies chroniques qui sont à attendre sans parler d'un bilan sanitaire invisible : celui de la lente dégradation de la santé des populations précarisées.

Bien entendu, ce type d'affirmation est impossible à faire de façon claire à ce stade. D'abord parce qu'il est pour l'instant difficile d'évaluer les conséquences directes ou indirectes de la crise de 2020 et de 2021 en cours, elle-même. Une grande partie des impacts sanitaires dépendront donc de l'efficacité des mesures de prise en charge et de gestion de la crise et de la capacité de nos systèmes collectifs à minimiser le risque pour les populations fragiles et aussi d'anticiper les conséquences de cette crise qui s'annonce sous sa nouvelle forme encore plus ravageante et plus grave.

Ensuite, parce que les conséquences sanitaires d'une crise économique sont par nature, très différentes de celles d'une pandémie. Les effets sont plus subtils sur du long terme et leur association avec la crise est plus difficile à faire : il est simple d'affirmer quand on meurt d'une maladie, c'est nettement plus complexe d'affirmer qu'un décès puisse être lié à la dégradation de la situation économique.

On peut en tout cas anticiper certaines tendances et observer la nature très différente de ces deux crises sanitaires. L'épidémie de coronavirus a eu des conséquences dramatiques avec près de centaines de milliers de morts voire des millions de décès dans le monde à l'heure où on parle. Chaque jour, ce sont près de 6 à 15 000 personnes qui continuent de mourir des suites de cette maladie.

La crise sanitaire liée naturellement à ce crash économique et financier touchera sans doute aussi des centaines de milliers de personnes mais le bilan ne se fera certainement pas chaque soir à la télévision. Ce seront les conséquences sanitaires lentes, difficiles à observer, liées à la précarisation et à la fragilisation de certaines populations. On ne pourra pas compter les morts comme on le fait avec la Covid 19 et pourtant il y en aura très certainement.

L'attention que nous avons collectivement, c'est de mettre en œuvre en permanence des mesures protectrices contre le coronavirus qui devra malheureusement perdurer à moyen terme si ce n'est sur le long terme.

Comment allons-nous faire en sorte que le déclin économique, sanitaire et social ne touche pas fortement les populations fragiles ? Quelles mesures de redistribution ou d'accompagnement allons-nous mettre en œuvre ? L'effort de relance permettra-t-il aux populations de conserver des niveaux de vie décentes à même de leur permettre de préserver correctement leur santé ?

Ce sont toutes ces questions qu'il faudra avoir à l'esprit dans les prochains mois. Car même si cela sera moins visible et moins direct, le plus dur sur le plan sanitaire est peut-être à venir.

Néanmoins le gouvernement s'est montré ces dernières semaines en guerre contre des ennemis inexistantes pour camoufler les échecs de gestion et d'anticipation face à ce virus Covid 19 et ses variants. Un combat qui a même poussé certains ministres et en l'occurrence le ministre de l'intérieur au point de décrire la présidente du rassemblement national comme molle dans ces positions face à un ennemi inventé, imaginaire à savoir l'islam et les musulmans. Aussi un combat malsain contre un pseudo islamogauchisme emprunté à l'extrême droite française qui n'a aucune assise scientifique selon les études et selon les communiqués des universitaires et CNRS.

L'ennemi, c'est la pauvreté, le déclassement social, le suicide, l'injustice sociale.

Enfin, l'ensemble des citoyens, stéphanois et stéphanoises et en général français sont appelés à se mobiliser pour ne pas laisser notre pays sombrer, ni à tomber entre les mains de ceux et celles qui veulent nous faire vivre les ténèbres de l'histoire.

Je terminerais pour la énième fois par une clarification à l'ensemble des membres de ce Conseil municipal. Madame Tessier et moi-même ne sommes pas de droite. Le fait de le répéter est sciemment volontaire pour nous offenser et créer des polémiques inutiles. Nous sommes ici des citoyens indépendants et si quelqu'un veut nous qualifier d'être de droite, à lui de l'argumenter. Selon notre programme, jadis présenté à nos concitoyens lors des élections municipales, où avons-nous décrit, ne serait qu'une virgule démontrant que notre programme relève de l'idéologie, de l'assise ou du substrat de la droite Ainsi va le monde. Maintenant déformer la vérité ou la réalité ... je préfère me taire. Merci

Monsieur le maire : Il me revient de conclure l'ensemble des échanges qui viennent d'avoir lieu. La démarche qui est la mienne en tant que maire est bien de proposer des textes, des vœux qui constituent des alertes par rapport à des décisions et orientations nationales ou à d'autres niveaux qui ne me semblent pas bonnes pour la population stéphanoise. Je tiens à dire cela parce que je ne voudrais pas qu'on en reste simplement à la description d'enjeux qui nous dépasseraient ou à décrire une situation sans pointer réellement quelle est la cause de cette situation. Par exemple, on ne peut pas dire, l'ennemi, c'est la pauvreté. L'ennemi, c'est le système qui crée la pauvreté. L'ennemi, c'est ce capitalisme qui génère des inégalités sociales. Voilà un exemple et concrètement dans notre population. Nous proposons donc des vœux. C'est le cas pour le vœu sur le contournement Est, c'est le cas par rapport au démantèlement d'EDF. Je voudrais préciser que concernant le refus du contournement Est, ce vœu est venu d'une proposition des présidents de groupe. Je m'en suis emparé en leur disant que nous pourrions travailler cela ensemble en échangeant. Il faut accepter que la majorité propose et ainsi que l'opposition s'oppose et si l'opposition souhaite être associée, elle

peut le faire ce soir en votant favorablement ces vœux. J'ai eu l'occasion en tant que Conseiller régional de m'exprimer à l'échelle de la Région pour pointer les enjeux sanitaires, économiques, sociaux, environnementaux et plus particulièrement les enjeux financiers liés aux compétences régionales. Ce soir, je veux pointer en tant que maire le fait que ce projet autoroutier aura un impact très fort au niveau sanitaire, au niveau des nuisances de toutes sortes sur la population stéphanaise. Rappelons-nous qu'un viaduc haut de 14 m passera à 55 m d'habitations voyant tous les jours défiler entre 15 000 et 20 000 véhicules devant les fenêtres. Cela n'est pas acceptable de rajouter une problématique de pollution et de déficit de qualité de l'air encore davantage sur notre ville populaire.

De la même façon, concernant le démantèlement d'EDF, on a vu qu'en faisant rentrer cet opérateur historique dans le champ concurrentiel, les factures d'électricité ont augmenté, pour notre population, de 50 % en 10 ans de temps.

Le problème vient bien de la maîtrise à coût équitable de l'énergie. C'est la raison pour laquelle les élus de notre majorité prônent la création d'un pôle public de l'énergie car en privatisant les énergies renouvelables, la véritable conséquence c'est cela. Parce qu'on sait qu'en faisant des profits les entreprises privées s'enrichissent toujours sur le dos des clients et c'est la population stéphanaise qui va encore trinquer alors même que la crise sanitaire a déjà des impacts très forts sur les conditions de vie au quotidien et sur les conséquences économiques et sociales liées à l'emploi dans notre ville. Je propose aux votes les deux vœux.

Vœu appelant le gouvernement à abandonner le projet autoroutier à péage de Contournement EST de Rouen

Sur le rapport de Monsieur Moïse Joachim

Considérant :

- Le désengagement du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, pourtant concernés par l'infrastructure sur 30 % de son parcours, la non-sollicitation de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et le retrait du financement de la Métropole Rouen Normandie pour ce projet,
- Les nombreuses conséquences négatives induites par le projet de liaison autoroutière A28-A13 dans ses impacts écologiques, sociaux, sanitaires et fonciers, incompatibles avec les engagements de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, de la Métropole Rouen Normandie, de l'Etat (Stratégie Nationale Bas Carbone) et de l'Europe en la matière,
- Les incertitudes liées à la présence d'un péage au coût élevé qui remettrait en question les impacts réels sur la diminution du trafic routier, et notamment celui des poids lourds, sur le territoire communal.
- La nécessité de concentrer les moyens publics sur des investissements majeurs et prioritaires utiles à la population.
- La position non-démocratique des Présidents de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime qui souhaitent compenser financièrement ce que les élus métropolitains ont refusé par le vote,

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 25 février 2021, demande expressément au Gouvernement, en tant que maître d'ouvrage, de respecter l'engagement pris en son nom par le Préfet de Normandie et de Seine-Maritime et de renoncer au projet autoroutier à péage de contournement Est de Rouen compte tenu du constat d'absence de consensus politique local exprimé démocratiquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 31 votes pour.

Vœu appelant le gouvernement à abandonner le projet ' Hercule ' de démantèlement d'EDF

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Considérant le fait que :

- EDF est une entreprise publique qui a permis de construire l'indépendance énergétique de la France au sortir de la guerre assurant ainsi notre souveraineté.
- EDF demeure un outil stratégique essentiel pour l'économie française et la lutte contre le réchauffement climatique.
- Le projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour l'avenir énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en 3 pôles, ce qui reviendrait ni plus ni moins à démanteler le producteur historique. EDF serait ainsi éclatée en 3 entités :
 - Une société à capitaux publics, EDF bleu, pour la gestion du parc nucléaire dont l'entretien et le renouvellement exigent des investissements très lourds ;
 - Une société « verte » ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse pour ce qui rapporte : la distribution et les énergies renouvelables ;
 - Une troisième entité, baptisée Azur, filiale d'EDF bleu, pour la gestion des installations hydroélectriques.
- L'éclatement d'EDF crée une rupture d'égalité de traitement des différentes sources d'énergie en privatisant les énergies renouvelables les plus rentables et en gardant publiques les énergies nucléaires, génératrices d'investissements lourds.
- L'énergie est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises et que l'ouverture aux champs concurrentiels a provoqué une augmentation de 50% du prix de l'électricité en 10 ans.
- La privatisation de la gestion du réseau local et des énergies renouvelables affectera la qualité du service public délivré à la population et entrainera un accroissement de la précarité énergétique et une augmentation exponentielle des prix.
- Les difficultés sociales et économiques sont lourdement vécues par la population stéphanaise, en particulier dans le contexte de crise sanitaire vécu actuellement, et que ce projet fait encore peser un risque d'augmentation forte sur le montant des factures d'électricité à venir

Afin de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF qui revêt un caractère essentiel par rapport aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux et dont la privatisation d'une partie des activités portera atteinte aux ressources des habitants de notre ville, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 25 février 2021,

demande expressément au Gouvernement de renoncer au projet « Hercule » tout en réunissant les conditions d'un débat pour recréer un pôle public de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 31 votes pour.

1 Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2020

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

2 Administration générale - Décisions du maire - Communication

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- La délibération n°2020-05-28-4 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au maire,

Considérant :

- Que le maire est tenu d'informer le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées,

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- Marché de travaux complémentaires de VRD dans le cadre de l'extension de l'annexe

de l'école maternelle Paul LANGEVIN - Procédure adaptée - Article R.2122-7 du Code de la commande publique

- Marché d'enlèvement des véhicules et mise en fourrière - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- Réseau des villes et villages fleuris - Adhésion 2020
- Autorisation à défendre et représenter les intérêts de la Ville
- Marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du centre de loisirs de la Houssière - Marché de prestations intellectuelles, avec option selon article R.2123-01 du Code de la commande publique - Procédure adaptée ouverte
- Marché d'acquisition de petits matériels thermiques, mécaniques et électriques - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de gestion durable du marché forain du Madrillet - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des activités socioculturelles et de la vie associative
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Logements de fonction
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Marchés municipaux
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département tranquillité publique
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des bibliothèques municipales
- Prix des services publics locaux pour 2021 - Département des affaires générales - Population - Cimetières
- Marché de travaux de désamiantage, déconstruction et démolition de maisons et de bâtis dans le tissu diffus de la Ville - Modification n°2 - Article R.2194-5 du Code de la commande publique
- Marché d'entretien et plomberie-sanitaires dans les logements locatifs de la Ville - Procédure Adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Forum français pour la sécurité urbaine - Renouvellement adhésion 2021
- Aliénation d'une balayeuse
- Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU) - Renouvellement Adhésion 2021
- Association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) - Renouvellement Adhésion 2021
- Réseau français des villes Santé de l'OMS - Renouvellement adhésion pour l'année 2021
- Marché d'achat de places en centres de vacances et courts séjours 2021 - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de location de véhicules - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché d'élagage, dessouchage et abattage d'arbres - Procédure adaptée - Article R.2123 -1 du Code de la commande publique
- Marché d'achat de fournitures spécifiques pour l'équipement des bibliothèques et ludothèque municipales - Procédure adaptée - Article R 2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de prestation de transport de personne en taxi - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

- Conservatoire à rayonnement communal - Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un atelier de musique organisé par le Conservatoire à rayonnement communal
- Prix des services locaux pour 2021 - Département des affaires scolaires et de l'enfance - Division Enfance - Tarifs des centres de vacances et des courts séjours
- Gestion des populations des chats libres - Nouvelle convention avec la fondation « 30 Millions d'Amis »
- Droit de préemption urbain-secteur Couronne - 101 rue Félix Faure Prolongée - Acquisition

3 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moyses Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				127 000,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DRG	▪ Subvention Rive Gauche	65738	65	-200 000,00 €
JEUNESSE	▪ Bourses	6714	67	-110 000,00 €
DASE	▪ Transport collectif	6247	011	-60 000,00 €
DAF	▪ Festivités	6232	011	-100 000,00 €
DFCP	▪ Dotations aux amortissements	6811	042	503 661,00 €
	▪ Virement à la section d'investissement	023	023	93 339,00 €

RECETTES				127 000,00 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Taxe foncière et d'habitation	73111	73	127 000,00 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES				0,00 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Emprunt	1641	16	-597 000,00 €
	▪ Dotations aux amortissements		040	503 661,00 €
	▪ Virement provenant de la section de fonctionnement	021	021	93 339,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

4 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-3 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes :

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			-200 000,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Achats de prestations et de services	6042	011	-200 000,00 €
RECETTES			-200 000,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Subvention versée par la ville	74741	74	-200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

5 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget principal de la Ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

6 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),

- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

7 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

8 Finances communales - Compte de gestion 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion, L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et comptes),
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que le Trésorier a repris dans ses écritures :
 - Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019
 - Le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- Que le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre,
- Que les opérations de recettes et de dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Que les Comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visés et certifiés par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Décide :

- D'adopter le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

Monsieur le maire : Je vais maintenant vous présenter les comptes administratifs de la ville, du Rive Gauche, de la Restauration municipal et du lotissement Seguin et Monsieur Schilliger prendra la présidence en tant que doyen pour mettre ces délibérations aux votes.

Monsieur Schilliger : Le Conseil municipal réuni sous ma présidence, délibérant sur les Comptes administratifs de l'année 2020 portant sur le budget principal, les budgets

annexes Rive Gauche, de la Restauration municipale et du lotissement Seguin, dressés par Monsieur Moyse, maire, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice considéré,

- donne acte de la présentation des Comptes administratifs budget principal, budget annexe Rive Gauche, budget annexe Restauration municipale, budget annexe lotissement Seguin
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Chers collègues, avez-vous des observations ?

Je vous propose donc maintenant de passer au vote

9 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget principal de la Ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moyse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES <i>Restes à réaliser en recettes</i>	48 529 490,84 €	43 821 736,94 €	15 897 730,24 €	7 839 656,64 € <i>3 518 840,73 €</i>	51 661 393,58 €
(b)	DÉPENSES <i>Restes à réaliser en dépenses</i>	48 529 490,84 €	43 591 949,39 €	15 897 790,24 €	8 673 830,95 € <i>1 677 309,26 €</i>	52 265 780,34 €
(c) = (a)-(b)	RESULTATS 2020		229 787,55 €		-834 174,31 €	-604 386,76 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		3 062 560,83 €		-974 842,69 €	2 087 718,14 €
(e)= (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		3 292 348,38 €		-1 809 017,00 €	1 483 331,38 €

<i>Solde des restes à réaliser à reporter au budget ville 2021</i>	1 841 531,47 €
--------------------------------------------------------------------	-----------------------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report

à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

10 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moysse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
RECETTES	1 381 561,81 €	1 089 440,78 €	102 279,94 €	22 912,44 €	1 112 353,22 €
Restes à réaliser en recettes				0,00 €	
DEPENSES	1 381 561,81 €	905 202,24 €	102 279,94 €	27 910,99 €	933 113,23 €
Restes à réaliser en dépenses				29 108,98 €	
RESULTATS 2020		184 238,54 €		-4 998,55 €	179 239,99 €
RESULTATS ANTERIEURS 2019		229 644,81 €		79 355,50 €	309 000,31 €
RESULTAT GLOBAL (2020)		413 883,35 €		74 356,95 €	488 240,30 €

Solde des restes à réaliser à reporter au budget annexe du Rive Gauche 2021	-29 108,98 €
-----------------------------------------------------------------------------	--------------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

11 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moysse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES Restes à réaliser en recettes	946 745,42 €	779 599,10 €	0,00 €	0,00 €	779 599,10 €
(b)	DEPENSES Restes à réaliser en dépenses	946 745,42 €	728 985,45 €	0,00 €	0,00 €	728 985,45 €
(c) = (a)-(b)	RESULTATS 2020		50 613,65 €		0,00 €	50 613,65 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		28 942,77 €		0,00 €	28 942,77 €
(e) = (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		79 556,42 €		0,00 €	79 556,42 €

Solde des restes à réaliser à reporter au budget annexe de la restauration municipale 2021	0,00 €
--------------------------------------------------------------------------------------------	--------

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

12 Finances communales - Compte administratif 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Les articles L.1612-1 à L.1612-20 (adoption et exécution du budget) et L.2311-1 à L.2343-2 (Budgets et Comptes) du Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Considérant :

- Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Francis Schilliger doyen de séance, délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2020, dressé par monsieur Joachim Moyse, Maire, lequel peut se résumer sur le tableau ainsi joint ci-dessous :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé	
(a)	RECETTES Restes à réaliser en recettes	1 245 773,20 €	590 859,16 €	1 038 778,72 €	284 705,00 € 0,00 €	875 564,16 €
(b)	DEPENSES Restes à réaliser en dépenses	1 245 773,20 €	319 436,69 €	1 038 778,72 €	383 668,77 € 0,00 €	703 105,46 €
(c) = (a) - (b)	RESULTATS 2020		271 422,47 €		-98 963,77 €	172 458,70 €
(d)	RESULTATS ANTERIEURS 2019		123 489,83 €		-284 705,00 €	-161 215,17 €
(e) = (c) + (d)	RESULTAT GLOBAL (2020)		394 912,30 €		-383 668,77 €	11 243,53 €
Solde des restes à réaliser à reporter au budget lotissement SEGUIN 2021					0,00 €	

- Les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- La sincérité des restes à réaliser,

Décide :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 28 votes pour, 2 abstentions.

Monsieur Schilliger : Je rappelle Monsieur le maire afin qu'il reprenne la présidence.

13 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget principal de la Ville doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	-	974 842,69 €
Résultat de l'exercice 2020	-	834 174,31 €
Résultat global de clôture "001"	-	1 809 017,00 €
Solde des restes à réaliser 2020		1 841 531,47 €
Excédent de financement 2020		32 514,47 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)		3 062 560,83 €
Résultat de l'exercice 2020		229 787,55 €
Résultat de clôture à affecter		3 292 348,38 €
AFFECTATION DES RESULTATS		
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)		1 809 017,00 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI		1 800 000,00 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)		1 492 348,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

14 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget annexe du Rive Gauche doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2029)	79 355,50 €
Résultat de l'exercice 2020	- 4 998,55 €
Résultat global de clôture "001"	74 356,95 €
Solde des restes à réaliser 2020	- 29 108,98 €
Excédent de financement 2020	45 247,97 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	229 644,81 €
Résultat de l'exercice 2020	184 238,54 €
Résultat de clôture à affecter	413 883,35 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section d'investissement (R001)	74 356,95 €
Affectation complémentaire en réserve (compte R1068) SI	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (R002)	413 883,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

15 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moïse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2020 du budget annexe de la Restauration municipale doivent combler en priorité le besoin de financement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- €
Résultat de l'exercice 2020	- €
Résultat global de clôture "001"	- €
Solde des restes à réaliser 2020	- €
Excédent de financement 2020	- €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	28 942,77 €
Résultat de l'exercice 2020	50 613,65 €
Résultat de clôture à affecter	79 556,42 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créateur en section de fonctionnement (R002)	79 556,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

16 Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixent les règles de l'affectation des résultats,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant :

- Que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2020 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été préalablement adoptés,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	- 284 705,00 €
Résultat de l'exercice 2020	- 98 963,77 €
Résultat global de clôture "001"	- 383 668,77 €
Solde des restes à réaliser 2020	- €
besoin de financement 2020	- 383 668,77 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté (exercice 2019)	123 489,83 €
Résultat de l'exercice 2020	271 422,47 €
Résultat de clôture à affecter	394 912,30 €
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau négatif en section d'investissement (D001)	383 668,77 €
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (R002)	394 912,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

17 Finances communales - Décision modificative n°2-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-3 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1,
- La délibération n°2021-02-25-13 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette deuxième décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,
 - Les reports de crédits 2020 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES****1 492 348,38 €**

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DFCP	▪ Subvention exceptionnelle budget annexe du Lotissement SEGUIN	6521	65	189 376,07 €
			011	1 000 000,00 €
	▪ Provisions au DFCP afin de répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice		67	200 000,00 €
			65	102 972,31 €

RECETTES**1 492 348,38 €**

Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Résultat de fonctionnement reporté	002	002	1 492 348,38 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES****5 318 840,73 €**

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Résultat d'investissement reporté	001	001	1 809 017,00 €
DFCP	▪ Provisions au DFCP afin de répondre à d'éventuels besoins en cours d'exercice		21	800 000,00 €
			23	600 000,00 €
			20	432 514,47 €
DFCP	▪ Reports 2020			1 677 309,26 €

RECETTES**5 318 840,73 €**

Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DFCP	▪ Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	10	1 800 000,00 €
DFCP	▪ Reports 2020			3 518 840,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

18 Finances communales - Décision modificative n°2-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-4 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1,
- La délibération n°2021-02-25-14 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette deuxième décision intègre :
 - Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,
 - Les reports de crédits 2020 en section d'investissement,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			413 883,35 €
▪ Achats de prestations et de services	Nature comptable 6042	chapitre 011	413 883,35 €
RECETTES			413 883,35 €
▪ Résultat de fonctionnement 2020 reporté	Nature comptable 002	chapitre 002	413 883,35 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			74 356,95 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Acquisitions diverses	2188	21	45 247,97 €
▪ Reports 2020 - Acquisition de matériel / mobilier	2188/2184	21	29 108,98 €
RECETTES			74 356,95 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Résultat d'investissement 2020 reporté	001	001	74 356,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

19 Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget annexe de la Restauration municipale

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-15 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le Budget primitif du Budget annexe de la Restauration municipale pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-13 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette première décision intègre les écritures de reprise du Compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			79 556,42 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Autres charges exceptionnelles	678	67	79 556,42 €
RECETTES			79 556,42 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Résultat de fonctionnement reporté	002	002	79 556,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

20 Finances communales - Subvention exceptionnelle - Budget annexe lotissement Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2021-02-25-17 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget primitif 2021,

Considérant :

- Que pour être équilibré, le lotissement Seguin doit bénéficier d'une subvention

Décide :

- D'octroyer au budget annexe lotissement Seguin une subvention exceptionnelle de 189 376,07 €.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

21 Finances communales - Budget primitif 2021 - Lotissement communal Seguin

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

- La délibération n°2021-02-25-16 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- La reprise des affectations de résultats 2020,

Décide :

- D'adopter le budget primitif lotissement Seguin pour l'exercice 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 168 576,74 €	1 168 576,74 €
Reprise du résultat antérieur 2020 (R002)		394 912,30 €
Mouvements réels (travaux / acquisitions)	200 619,60 €	0,00 €
Subvention d'équilibre		189 376,07 €
transfert vers la section investissement 023 (ordre)	584 288,37 €	
Ecritures de stock (ordre)	383 668,77 €	584 288,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	967 957,14 €	967 957,14 €
Reprise du résultat antérieur 2020 (D001)	383 668,77 €	
Mouvements réels		
transfert de la section fonctionnement 021 (ordre)		584 288,37 €
Ecritures de stock (ordre)	584 288,37 €	383 668,77 €
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	2 136 533,88 €	2 136 533,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

22 Finances communales - Convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime - Mission archives

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1421-1 et suivants,
- Le Livre II – titre premier du Code du Patrimoine,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Considérant :

- Que la convention cadre a pour objet de définir les conditions générales d'accès optionnelles aux missions mises à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-Maritime,
- Que la collectivité a la nécessité d'assurer la conservation des actes administratifs et de l'historique des décisions municipales,
- La mission optionnelle archives (tri, élimination, conseil au personnel sur l'entretien, la gestion et l'évolution du classement, ...)
- Que le coût de la prestation sera réévalué annuellement au regard de la réalité des charges impactées notamment par le coût des déplacements induits par la réalisation des missions.

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant pour une durée de 4 ans.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

23 Finances communales - Mise en vente aux enchères de biens

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,
- La décision du Maire n°2018-10-104 du 25 octobre 2018 souscrivant un contrat de fourniture de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société Agorastore.

Considérant que :

- Les biens concernés par la cession appartiennent au domaine privé de la commune,
- Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la vente des biens favorise le réemploi du matériel que la ville n'utilise plus.

Décide :

- D'accepter la vente de matériels réformés de la liste ci-dessous, par le biais d'une plateforme en ligne de ventes aux enchères,

Description du bien	Immatriculation	Année	Recette attendue
Renault Mascott benne basculante	3977YV76	2006	7 934,26 €
Camion benne / grue Renault	AK122RL	1992	15 546,67 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à leur vente.

Précise :

- Les recettes afférentes seront affectées au budget prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 31 votes pour.

La séance est levée à 20 heures.

Le Maire
Joachim Moyse



Les Adjoints



Les Conseillers municipaux délégués



Les Conseillers municipaux

